

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

**Séance plénière
du jeudi 26 octobre 2000**

SOMMAIRE

	Pages
EXCUSES	00
QUESTIONS D'ACTUALITE :	
— De Mme Evelyne Huytebroeck à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement, concernant « la publication éventuelle d'une circulaire à destination des communes concernant les affaires prudentes »	
— De M. Joël Riguelle à M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « les menaces de grève à l'Agence Bruxelles-Propreté »	
Question d'actualité jointe de Mme Geneviève Meunier concernant « le conflit social à l'Agence Bruxelles-Propreté »	
— De Mme Dominique Braeckman à M. Alain Hutchinson, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement, concernant « la difficulté pour les candidats à la régularisation d'accéder au logement social »	
— De Mme Béatrice Fraiteur à M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « l'enquête sur le plan de gestion de la forêt de Soignes »	
— De M. Alain Adriaens à M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la	

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Plenaire vergadering
van donderdag 26 oktober 2000**

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	00
DRINGENDE VRAGEN :	
— Van mevrouw Evelyne Huytebroeck aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Regering, betreffende « de eventuele publicatie van een circulaire over de zaken van voorzichtig beleid ten behoeve van de gemeenten »	
— Van de heer Joël Riguelle aan de heer Didier Gosuin, Minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de stakingsdreiging in het Agentschap Net Brussel »	
Toegevoegde dringende vraag van mevrouw Geneviève Meunier betreffende « het sociaal conflict bij het Agentschap Net Brussel »	
— Van mevrouw Dominique Braeckman aan de heer Alain Hutchinson, Staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Huisvesting, betreffende « de moeilijkheid voor de kandidaat-gereguleerden om een sociale woning te krijgen »	
— Van mevrouw Béatrice Fraiteur aan de heer Didier Gosuin, Minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « het onderzoek over het beheersplan voor het Zoniënwoud »	
— Van de heer Alain Adriaens aan de heer Didier Gosuin, Minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betref-	

- Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « le système de mesure des émissions de dioxines par l'incinérateur de Neder-over-Heembeek »
- De M. Denis Grimberghs à M. Willem Draps, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes, concernant « le classement éventuel et affectation du Résidence-Palace »
 - De M. Alain Daems à M. Guy Vanhengel, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « la suspension éventuelle de l'accord de coopération avec Israël »

COMMUNICATIONS :

- Sénat
- Parlement de la Communauté française
- Parlement wallon
- Cour d'arbitrage
- Délibérations budgétaires

COMPOSITION DES COMMISSIONS

- Modifications

PROJETS D'ORDONNANCE ET DE REGLEMENT

- Dépôt

INTERPELLATIONS :

- De Mme Brigitte Grouwels à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement, concernant « le rôle de capitale de la Région de Bruxelles-Capitale »

Discussion. — *Orateurs* : la Présidente, **Mme Brigitte Grouwels**, **M. François-Xavier de Donnea**, Ministre-Président du Gouvernement, **Mme Brigitte Grouwels**

- De Mme Evelyne Huytebroeck à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement, concernant « le premier gouvernement wallo-flamand »

Discussion. — *Orateurs* : la Présidente, **Mme Evelyne Huytebroeck**, **MM. Rudi Vervoort**, **Benoît Cerexhe**, **Jean-Pierre Cornelissen**, **François-Xavier de Donnea**, Ministre-Président du Gouvernement

- De M. Denis Grimberghs à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement, concernant « ses déclarations concernant la recommandation adoptée le 30 juin dernier par le Parlement bruxellois »

fende « het systeem voor het meten van de dioxine-emissies van de afvalverbrandingsoven in Neder-over-Heembeek »

- Van de heer Denis Grimberghs aan de heer Willem Draps, Staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Stadsvernieuwing, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de eventuele bescherming en bestemming van de Residence-Palace »
- Van de heer Alain Daems aan de heer Guy Vanhengel, Minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de eventuele schorsing van het samenwerkingsakkoord met Israël »

MEDEDELINGEN :

- Senaat
- Parlement de la Communauté française
- Parlement wallon
- Arbitragehof
- Begrotingsberaadslagen

SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

- Wijzigingen

ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE EN VAN VERORDENING

- Indiening

INTERPELLATIES :

- Van mevrouw Brigitte Grouwels tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Regering, betreffende « de hoofdstedelijke rol van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest »

Bespreking. — *Sprekers* : de Voorzitter, **mevrouw Brigitte Grouwels**, **de heer François-Xavier de Donnea**, Minister-President van de Regering, **mevrouw Brigitte Grouwels**

- Van mevrouw Evelyne Huytebroeck tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Regering, betreffende « de eerste Waals-Vlaamse Regering »

Bespreking. — *Sprekers* : de Voorzitter, **mevrouw Evelyne Huytebroeck**, **de heren Rudi Vervoort**, **Benoît Cerexhe**, **Jean-Pierre Cornelissen**, **François-Xavier de Donnea**, Minister-President van de Regering

- Van de heer Denis Grimberghs tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Regering, betreffende « zijn verklaringen betreffende de aanbeveling aangenomen door het Brussels Parlement op 30 juni laatstleden »

Discussion. — *Orateurs* : la Présidente, **MM. Denis Grimberghs, Michel Moock, Mme Geneviève Meunier, MM. François-Xavier de Donnea**, Ministre-Président du Gouvernement **et Denis Grimberghs**

Ordres du jour motivés. — *Dépot*

QUESTION ORALE

— De M. Alain Daems à M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « le dossier bruxellois déposé dans la cadre de l'initiative Equal du Fonds social européen »

Bespreking. — *Sprekers* : de Voorzitter, **de heren Denis Grimberghs, Michel Moock, mevrouw Geneviève Meunier, de heren François-Xavier de Donnea**, Minister-President van de Regering **en Denis Grimberghs**

Gemotiveerde moties. —

MONDELINGE VRAAG

— Van de heer Alain Daems aan de heer Eric Tomas, Minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « het Brussels dossier dat is ingediend in het kader van het initiatief Equal van het Europees sociaal fonds »

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN**, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN**, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 15 h 15.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 15.15 uur.

— **Mme la Présidente.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du jeudi 26 octobre 2000.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van donderdag 26 oktober 2000 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : Mme Anne-Sylvie Mouzon pour raisons personnelles, son père étant décédé. Je lui adresse nos sincères condoléances. MM. Robert Delathouwer, Jacques De Grave et Mohamed Daïf, empêchés.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : mevrouw Anne-Sylvie Mouzon om persoonlijke redenen, wegens een rouwplechtigheid voor haar overleden vader, de heren Robert Delathouwer, Jacques De Grave en Mohamed Daïf, verhinderd.

Messieurs les membres du Gouvernement, je vous rappelle que les questions d'actualité étaient prévues à 15 heures !

QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT SUR LA PUBLICATION EVENTUELLE D'UNE CIRCULAIRE A DESTINATION DES COMMUNES CONCERNANT LES AFFAIRES PRUDENTES

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK AAN MINISTER-VOORZITTER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA OVER DE EVENTUELE PUBLICATIE VAN EEN CIRCULAIRE OVER DE ZAKEN VAN VOORZICHTIG BELEID TEN BEHOEVE VAN DE GEMEENTEN

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, si je prends un papier dans le cadre d'une question d'actualité, c'est parce que je serai amenée à citer des extraits d'une circulaire ministérielle.

Monsieur le Ministre-Président, j'ai appris qu'en Région wallonne, une circulaire ministérielle avait été publiée il y a quelques mois, à l'initiative du ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de l'époque, M. Séverin. Cette circulaire a été publiée en prévision du renouvellement des conseils et des collèges communaux ainsi que des conseils provinciaux. Elle concernait le traitement des affaires « prudentes ». J'en lis l'intitulé : « conséquences à l'égard des délibérations prises par les provinces et les communes au courant des mois de juillet à respectivement octobre ou décembre 2000 et par les intercommunales au courant des mois de janvier à juillet 2001. »

Avant l'envoi de cette circulaire en juin 2000, une première circulaire avait déjà été envoyée en septembre 1999 qui stipulait clairement : « les autorités locales en fonction conserveraient la plénitude de leurs compétences jusqu'à l'installation des nouveaux mandataires. Toutefois il conviendra de veiller à une certaine prudence durant la période précédant immédiatement les élections et jusqu'à l'installation des nouveaux conseils ».

La circulaire stipule : « la nécessaire continuité du service public implique que les conseils communaux actuels adoptent les budgets et les règlements fiscaux pour 2001. Toutefois, certaines décisions sont susceptibles d'avoir des incidences au-delà de l'exercice budgétaire en cours, ne revêtent pas un caractère d'urgence ou ne sont pas immédiatement indispensables. Je pense particulièrement à cet égard aux décisions relatives au personnel et au patrimoine. Il me paraît que la sauvegarde de l'intérêt général implique l'ajournement de celles-ci de sorte que les conseils issus des élections ne soient pas mis devant le fait accompli et conservent la plénitude du pouvoir de décision en ces matières. (...) ».

Cette circulaire wallonne me semble de bon sens. C'est pourquoi je souhaite savoir si la Région bruxelloise a pris l'initiative d'envoyer une telle circulaire et dans la négative, si vous envisagez de le faire assez rapidement.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement. — Mme la Présidente, je répondrai tout d'abord que nous n'avons pas envoyé de circulaire de ce type et rappellerai que les conseils communaux gardent la plénitude de leurs pouvoirs jusqu'à leur remplacement par les nouveaux conseils communaux. C'est l'application de la loi. Dans le respect strict de l'accord de Gouvernement, je rappelle que le contrôle de tutelle ordinaire s'exerce en principe sur le seul aspect de la légalité de la délibération prise par les autorités communales. Cela dit, il est évident que mon administration et moi-même veillons et veillerons à ce que les conseils communaux ne prennent, d'ici à début janvier, aucune décision susceptible de rompre l'équilibre budgétaire ou d'aggraver un éventuel

déséquilibre. L'équilibre financier est imposé par l'article 252 de la nouvelle loi communale. De même, nous veillerons à ce que les collèges ou les conseils ne prennent aucune décision susceptible d'appauvrir notablement le patrimoine des communes.

Ces considérations relèvent simplement de l'application de la loi que les conseils et collèges sont tenus d'appliquer. Je compte aussi sur la sagesse du Gouvernement et des conseils et collèges.

Jusqu'à présent, je n'ai recueilli aucune plainte ni aucun indice permettant de penser que dans quelque commune que ce soit, d'aucuns s'amuse à ne pas respecter les préceptes de prudence que je viens de rappeler. Il m'apparaît donc superfétatoire d'envoyer une circulaire mais vous pouvez compter sur moi pour faire preuve de la plus grande vigilance quant au respect de l'article 252 de la loi communale relatif à l'équilibre financier et quant au fait de ne pas profiter d'une fin de session pour aliéner des éléments importants du patrimoine communal. Je le répète, je n'ai aucun indice montrant que qui que ce soit se livrerait dans une commune à ce petit jeu.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck pour une réplique.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Je formulerai deux réflexions. Il ne s'agit pas pour moi uniquement du budget et du patrimoine mais aussi du personnel. Les élections communales datent d'il y a trois semaines, si l'on n'a encore rien constaté il faudra néanmoins être vigilant lors du vote des budgets. Vous me dites que vous et votre administration serez attentifs; j'aimerais savoir de quelle manière.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement. — Je vais vous donner un exemple concret. Je viens d'annuler ce matin deux nominations dans une commune qui connaît un lourd déficit budgétaire.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Puis-je en conclure qu'il existe au sein de l'administration une cellule chargée d'analyser ces décisions au niveau local ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement. — Je puis vous affirmer qu'un suivi quotidien est assuré au niveau de l'administration. Une cellule de mon cabinet y travaille également, et pour les communes qui sont sous plan d'assainissement ou dont la situation financière est précaire, des inspecteurs régionaux sont censés tirer les sonnettes d'alarme dès que la situation l'impose. Un système de contrôle parfait n'existe nulle part et n'existera jamais. Mais tous les garde-fous possibles et imaginables ont été mis en place. Et je pense que les fonctionnaires de qualité dont je dispose, tant à l'administration qu'au niveau de mon cabinet, effectent le travail que vous souhaitez.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOEL RIGUELLE A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR SUR LES MENACES DE GREVE A L'AGENCE BRUXELLES-PROPRETE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL OVER DE STAKINGS-DREIGING IN HET AGENTSCHAP NET BRUSSEL

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME GENEVIEVE MEUNIER SUR LE CONFLIT SOCIAL A L'AGENCE BRUXELLES-PROPRETE

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER OVER HET SOCIAAL CONFLICT BIJ HET AGENTSCHAP NET BRUSSEL.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle pour poser sa question.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, tout le monde connaît la situation difficile que vit l'agence Bruxelles-Propreté. Les négociations en cours ne permettent pas d'aboutir à un accord. Il semblerait que la distorsion entre le pourcentage d'augmentation proposé pour les différents niveaux de fonction soit à l'origine du mécontentement de deux syndicats sur trois. Nous sommes donc à la veille de grèves ... si elles n'ont pas encore commencé ! On parle d'arrêt de travail pour aujourd'hui et pour demain et la rumeur rapporte qu'une grève illimitée n'est pas exclue de la part de ces mêmes syndicats. N'est-il pas possible de trouver une solution plus proche de l'équilibre réclamé par les organisations syndicales ? La proposition du Gouvernement ne peut-elle être amendée ? Certaines dispositions seraient-elles par ailleurs prises en cas de grève au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale ? Nous savons en effet quelles conséquences une telle grève peut entraîner pour l'hygiène et la sûreté publique.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier pour poser sa question jointe.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, je n'ai pas grand chose à ajouter aux propos de M. Joël Riguelle. J'ai entendu le ministre justifier la différence entre les niveaux 4 et 1 par la difficulté de recruter des ingénieurs, qui sont nettement mieux payés dans le secteur privé.

Cette justification ne me paraît pas suffisante. En effet, les conditions de travail des éboueurs sont extrêmement pénibles, elles sont dangereuses, le risque d'accident du travail est élevé.

Quelles pistes le ministre envisage-t-il pour sortir de la crise et des grèves ? Ne faudrait-il pas envisager le même pourcentage d'augmentation barémique pour tous, à savoir 6 %, quitte à mener plus tard une discussion sereine avec les organisations syndicales pour voir s'il se justifie dans des cas exceptionnels, d'accorder des augmentations nettement supérieures à certaines catégories de cadres et de personnels de directions ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, Ministre.

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propriété Publique et du Commerce Extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames,

Messieurs, en juin 1999, par un protocole d'accord, il a été donné mandat au ministre ayant la propreté publique dans ses attributions, de négocier pour la fin octobre un programme de réforme du statut, tant en termes de fonctions que de barèmes, conformément d'ailleurs à ce qui s'était passé au niveau du ministère de la Région bruxelloise.

Nous avons entamé des négociations sur cette base en tenant compte de l'effort barémique opéré à la Région bruxelloise, à savoir 3,6 %. Cette norme de 3,6 % a été appliquée pour que l'ARP puisse réorganiser son statut et ses barèmes.

En réalité deux objectifs étaient poursuivis. Il s'agissait, tout d'abord, d'une revalorisation barémique de l'ensemble du personnel, au-delà d'ailleurs de ce qui a été pratiqué pour les mêmes agents du ministère. Il était, en effet, impossible de reproduire les avantages tels quels. J'en cite un : au niveau du ministère de la Région bruxelloise, l'évolution barémique est plus faible. Elle n'est pour les ouvriers que de 1,8 % en moyenne mais avec une augmentation du nombre de jours de congés légaux. Vous devez savoir que si, au ministère, ces jours supplémentaires ne sont pas compensés par des emplois équivalents à l'ARP ce doit être le cas car les poubelles doivent être enlevées.

La négociation a donc porté sur une réorganisation des moyens budgétaires au sein même du personnel, ce qui a permis de porter le plafond minimum à 4,5 % et le plafond maximum à 15 % — tout en pratiquant la même technique qui est la réorganisation d'échelles. Et quand l'on passe d'une échelle à une autre selon le barème, les augmentations ne sont pas uniformes.

Notre second objectif consistait à pouvoir maintenir le personnel de l'Agence dans des conditions fonctionnelles permettant un espoir de carrière. Je m'explique. Nous assistons, d'une part, au départ d'un certain nombre d'agents vers le secteur privé et, d'autre part, à une demande de mobilité du cadre administratif vers le ministère — car, vu l'exiguïté du cadre administratif de l'ARP, aucune promotion n'est possible. Dès lors, il faut assurer à ces agents-là de réelles possibilités de carrière.

Enfin, étant donné l'impossibilité de recruter non seulement du personnel de niveau 1 mais également des ouvriers qualifiés — il devient en effet impossible de recruter des mécaniciens — l'effort a consisté dans une réévaluation des barèmes de certaines fonctions spécialisées.

C'est cet ensemble d'accords qui a été soumis, à sept reprises, à la négociation et qui a reçu l'approbation de l'un des syndicats.

Pour ma part, ces propositions me paraissent raisonnables, eu égard à ce qui n'est opéré à d'autres niveaux et en d'autres ministères. Bien sûr, il serait plus populaire de proposer 6, 7 ou 8 %; mais nous devons d'être les garants de l'équilibre fonctionnel de l'Agence, ainsi que de la maîtrise des besoins et des moyens publics. C'est dans ce sens que le gouvernement a confirmé, ce matin même, les options que j'ai défendues devant les syndicats.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle et à Mme Geneviève Meunier pour une courte réplique.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, je souhaiterais encore poser à M. le Ministre une brève question complémentaire. Dans la mesure où la situation se trouve dans l'impasse, quelles mesures envisagez-vous pour la débloquer ? Car il me semble que les conséquences risquent de devenir relativement lourdes pour les Bruxellois.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, je souhaiterais savoir si M. le Ministre prévoit de s'adresser à Mme Onkelinx et à un conciliateur social, aux fins de trouver une solution adéquate à ce problème.

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté Publique et du Commerce Extérieur. — Madame la Présidente, je peux vous assurer que je n'attendrai pas durant un mois — comme a pu le faire mon collègue wallon, — pour éventuellement faire appel à un conciliateur social. En outre, je peux vous garantir de ce que nous adoptons toutes les mesures nécessaires afin de gérer au mieux les nuisances qu'une éventuelle grève induirait. Car s'il est vrai que le droit de grève est reconnu à chacun, il est vrai également que tout citoyen a droit au service public !

Notons encore que 75 % des agents et des camions sont sortis aujourd'hui. Ce qui démontre que les ouvriers de Bruxelles-Propreté sont très attentifs à obtenir ce qui leur revient légitimement et qui va bien au-delà de ce qui fut obtenu à d'autres niveaux — eu égard à la spécificité de leurs tâches.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME DOMINIQUE BRAECKMAN A M. ALAIN HUTCHINSON SECRETAIRE D'ETAT SUR LA DIFFICULTE POUR LES CANDIDATS A LA REGULARISATION D'ACCEDER AU LOGEMENT SOCIAL

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW DOMINIQUE BRAECKMAN AAN DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS OVER DE MOEILIKHEID VOOR DE KANDIDAAT-GEREGULARISEERDEN OM EEN SOCIALE WONING TE KRIJGEN

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Dominique Braeckman pour poser sa question.

Mme Dominique Braeckman. — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, chers collègues, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de rencontrer des personnes qui, se trouvant en situation de demande de régularisation, avaient perdu tantôt leur emploi, tantôt leur logement et qui, en outre, ne pouvaient bénéficier ni de l'aide sociale ni de l'aide médicale — si ce n'est de l'aide médicale d'urgence. Sur ce dernier point, j'ai déjà pu interroger des membres du Collège de la Commission communautaire commune.

Toutefois, je n'étais pas intervenue à propos de la problématique de l'accès au logement social pour ces personnes. Or, il y a quelques jours, un responsable d'une société de logements sociaux m'a appris qu'il se trouvait face à un vide juridique en la matière et que, malgré son désir de venir en aide à ces personnes en situation de régularisation, il ne pouvait le faire. Pourtant, il y a urgence : nous sommes en effet aux portes de l'hiver !

Monsieur le Secrétaire d'Etat, me confirmez-vous ce vide juridique ?

Quelles sont les dispositions dans la réglementation qui leur interdisent l'accès aux logements sociaux ? Je suppose que vous ne trouvez pas cette situation acceptable. Pourtant, j'aimerais vous demander quelles mesures vous avez déjà adoptées afin d'améliorer le dispositif réglementaire en la matière.

Mme la Présidente. — Bien que cette problématique relève de différents niveaux de compétence, je pense toutefois que M. Hutchinson sera à même de nous apporter quelques éclairages en la matière.

M. Alain Hutchinson, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Madame la Présidente, Madame Braeckman, le problème que vous soulevez est effectivement posé depuis un certain temps auprès du logement social. Ce dossier relatif à l'inscription et à l'attribution de logements à un certain nombre de nos concitoyens se trouvant en situation précaire — en effet, les candidats à la régularisation ne sont pas ici les seuls concernés — a été examiné attentivement par mon cabinet. Du reste, j'ai rencontré hier encore les représentants du Centre pour l'Egalité des Chances. Et, dans le cadre de l'arrêté que nous prendrons en exécution du système d'inscriptions multiples qui sera bientôt mis en place pour les logements sociaux, j'ai la ferme intention de préciser un bon nombre de mesures à cet égard.

Partant, à l'instar de ce qui a été décidé en matière d'emplois par le cabinet de Mme Onkelinx, il est évident que les candidats à la régularisation doivent pouvoir s'inscrire pour l'obtention d'un logement social. Cela ne devrait d'ailleurs poser aucun problème dans la mesure où l'on sait que la plupart d'entre eux verront leur situation régularisée.

Quoi qu'il en soit, en attendant cet arrêté qui organisera cette inscription multiple, la présente circulaire fait l'objet actuellement de quelques adaptations.

Toutefois, je peux vous apporter la précision suivante : ces personnes ne pourront évidemment bénéficier d'un logement que dans le cadre de l'application de l'arrêté locatif. Aucune priorité ne sera en effet prévue pour eux, dans la mesure où la quasi totalité des candidats à des logements sociaux vivent dans des situations de très grande précarité.

Bref, cette problématique fera l'objet d'une mise au point vis-à-vis des sociétés locales, tout d'abord, par circulaire et, ensuite, dans le cadre du futur arrêté organisant l'inscription multiple.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Dominique Braeckman pour une courte réplique.

Mme Dominique Braeckman. — Donc, cette circulaire est quasiment prête et sera diffusée dans les prochaines semaines.

M. Alain Hutchinson, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Oui.

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME BEATRICE FRAITEUR
A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT
DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU,
DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA
PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR,
SUR L'ENQUETE SUR LE PLAN DE GESTION DE LA
FORET DE SOIGNES**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW BEATRICE
FRAITEUR AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER
VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING,**

**BELASTMET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUUR-
BEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE
HANDEL, OVER HET ONDERZOEK OVER HET
BEHEERSPLAN VOOR HET ZONIENWOUDE**

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur pour poser sa question.

Mme Béatrice Fraiteur. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, mes chers collègues, M. Gosuin a annoncé à la fin du mois d'août, par le biais des médias, son intention de soumettre à la population le plan de gestion de la Forêt de Soignes. Ladite enquête a débuté le 15 octobre et prendra fin à la mi-décembre 2000.

Certes, si je trouve cette initiative tout à fait appréciable, d'autant plus que la Forêt de Soignes représente 60 pour cent des espaces verts de notre Région, je ne peux m'empêcher de me poser quelques questions relatives à la manière dont est menée cette enquête.

Tout d'abord, je souhaiterais connaître le budget prévu à cette fin. Ensuite, pourquoi avoir prévu six questions aussi vagues ? Ces dernières ne compliqueront-elles d'ailleurs pas le dépouillement ? Par ailleurs, la population pourra-t-elle valablement répondre à ce questionnaire alors qu'elle ne dispose pas du plan de gestion ? En tout cas, il ne se trouve pas sur Internet.

En outre, pourquoi n'avoir prévu des réunions d'information qu'à partir de la mi-novembre dans certaines communes, alors que la Forêt de Soignes intéresse l'ensemble de la région bruxelloise ? Enfin, plus fondamentalement, comment sera-t-il tenu compte des remarques formulées par la population et quand les résultats seront-ils rendus publics ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, Ministre.

M. Didier Gosuin, Ministre. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, il est exact que l'ordonnance, qui est une initiative parlementaire de Mme Willame-Boonen, ne prévoit pas d'enquête obligatoire sur le plan de gestion de la forêt de Soignes. Néanmoins, dans un souci tout à fait démocratique, j'ai souhaité faire une large enquête pour consulter les habitants, le budget étant de 6 millions.

Il est exact que les 350 pages accompagnées de documents scientifiques ne se retrouvent pas sur le site de l'IBGE; cependant, tous les éléments essentiels d'information pour le public se retrouvent sur ce site. Par ailleurs, les plans sont distribués dans l'ensemble des administrations régionales et communales, ainsi que dans les autres régions, pour être consultés par la population, comme cela se fait du reste pour d'autres enquêtes.

Il me semble que les réunions publiques ne doivent pas se faire avant le 15 novembre pour laisser le temps aux habitants de se rendre dans les administrations, de consulter les documents et, surtout, de visiter l'exposition organisée, au Rouge Cloître, par la Région et qui a été montée par la VUB, afin qu'ils puissent se rendre compte, en visitant cette exposition et par des visites sur le terrain, du contenu de ce plan. C'est donc après avoir pu assimiler ces documents que des réunions publiques seront organisées à la mi-novembre dans les différentes communes.

Si la VUB a été chargée de l'aspect didactique — exposition, accompagnement, visites sur le terrain — nous avons demandé au service de psychologie de l'ULB de dresser le questionnaire. Je vous

laisse évidemment la responsabilité de porter un jugement sur les questions. Une des questions est notamment « faut-il tenir les chiens en laisse ? ». Vous estimez que c'est vague. Au contraire, je trouve que c'est très précis. Il appartiendra au service de psychologie de l'ULB de recueillir l'ensemble des réponses et, au terme des enquêtes et des consultations publiques, comme cela se fait habituellement en Région bruxelloise, nous enregistrerons toutes les informations, nous les motiverons, nous les argumenterons et nous arrêterons en conséquence le plan définitif.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur.

Mme Béatrice Fraiteur. — Madame la Présidente, je remercie le ministre pour sa réponse. J'examinerai avec intérêt s'il sera bien tenu compte, dans le prochain plan de gestion de la forêt de Soignes, de l'avis de la population.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN ADRIAENS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, SUR LE SYSTEME DE MESURE DES EMISSIONS DE DIOXINES PAR L'INCINERATEUR DE NEDER-OVER-HEEMBEEK

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENSAAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUUR-BEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, OVER HET SYSTEEMVOOR HET METEN VAN DE DIOXINE-EMISSIONS VAN DE AFVALVERBRANDINGSOVEN IN NEDER-OVER-HEEMBEEK

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens pour poser sa question.

M. Alain Adriaens. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, c'est ce 20 octobre que trois fédérations d'environnement exprimaient publiquement leurs craintes quant à la fréquence des mesures des polluants émis par l'incinérateur régional de Neder-over-Heembeek.

Nous savons tous que, depuis juin 1999, notre incinérateur régional est doté d'un système de lavage des fumées qui améliore ses performances sans, hélas, le rendre totalement inoffensif. Dès octobre 1999, à l'occasion d'une conférence de presse, vous faisiez le bilan des premières mesures qui étaient effectivement très encourageantes, avec une amélioration des performances. Vous nous annonciez à ce moment que la plupart des polluants se mesuraient en continu, sauf deux types, les métaux lourds et les dioxines, qui seraient mesurés quatre fois par an.

Or, dans le rapport sur l'exécution du deuxième plan-déchets, que nous avons enfin reçu il y a quelques semaines, deux ou trois lignes dans l'annexe 37 nous apprennent qu'en ce qui concerne les dioxines, les mesures ne seraient plus effectuées qu'une seule fois par an pour des raisons techniques.

Rejoignant les craintes des associations, je voudrais vous poser quelques questions.

Tout d'abord, est-il vrai que l'on va modifier le permis d'environnement de l'incinérateur pour ne plus effectuer les mesures de dioxine, le polluant le plus toxique, le plus dangereux et le plus problématique, qu'une fois par an ?

Par ailleurs, quelles sont les raisons techniques qui justifient que ces polluants dangereux ne soient plus mesurés tous les trois mois mais seulement une fois par an, d'autant qu'en Wallonie et en Flandre, les incinérateurs sont contrôlés tous les deux mois pour la dioxine ? Pourquoi ne pouvons-nous nous aligner sur cette fréquence qui me semble être une sage précaution ?

Enfin, dans ce domaine très sensible et très problématique, la confiance de la population envers les outils régionaux est importante. Ne craignez-vous pas, en prenant des mesures comme celle qui est annoncée dans le rapport sur le plan-déchets, de casser cette confiance ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, Ministre.

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propriété Publique et du Commerce Extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, tout d'abord je voudrais dire que ce qui est écrit dans le rapport fait état d'une situation passée. Il est exact que le permis d'environnement tel qu'il a été diffusé prévoit une faible périodicité du contrôle des dioxines. Cela tient au fait qu'à l'époque où le permis a été octroyé, la technique de contrôle était relativement lourde et coûteuse. Entre-temps, vous ne l'ignorez pas, Monsieur Adriaens, la technologie a évolué. C'est la raison pour laquelle les trois régions ont souhaité, ensemble, pouvoir augmenter le nombre de contrôles.

Lorsque vous faites état de la Flandre et de la Wallonie, vous parlez d'une situation future. Il n'en est pas ainsi aujourd'hui et ces nouvelles mesures prendront cours à partir de 2001. C'est dans cette optique que j'ai donné des instructions, comme mes deux autres collègues, à l'IBGE, à la SIOMAB et à l'ABP pour modifier les méthodes, les techniques et les obligations de contrôle.

A l'heure actuelle, il n'existe pas de dispositif de contrôle tous les deux mois ni en Wallonie ni en Flandre. Si la technologie le permet et si le coût est en rapport avec le résultat obtenu, il va de soi qu'il faudra multiplier le nombre de contrôles. C'est dans ce sens que des instructions très claires ont été données, mais il me paraît très difficile de dire, aujourd'hui, que Bruxelles ne va pas faire ce que la Flandre et la Wallonie vont faire à l'avenir. Les trois ministres ont effectivement l'intention d'augmenter la fréquence des contrôles des métaux lourds et de la dioxine. Je peux déjà vous dire, étant donné la mise en fonction de l'incinérateur, que ce n'est pas un contrôle qui a été réalisé mais plusieurs, ne fût-ce que pour les problèmes de recevabilité de la technologie. Tous ces contrôles montrent que nous sommes 70 % en deçà de la norme qui n'est pas officielle puisqu'elle ne figure dans aucune directive européenne. Nous nous situons à 0,03 nanogramme par mètre cube. Au niveau des métaux lourds, nous sommes près de quarante fois en deçà de la norme européenne, mais cela ne nous exonère pas de multiplier les contrôles. C'est notre intention et notre volonté. C'est la raison pour laquelle il a été donné mandat pour que nous adaptions la technologie à nos ambitions.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Madame la Présidente, je comprends que je peux donc, à moitié, rassurer les personnes qui s'inquiètent autour de l'incinérateur.

Mais, Monsieur le Ministre, ne trouvez-vous pas un peu faible l'argument du coût de cette technique ? Cela ne vaut-il pas la peine de consacrer quelques dizaines de milliers de francs à quatre analyses annuelles alors que l'on sait que le coût de fonctionnement de cet incinérateur est de plusieurs centaines de millions ? Je crois qu'il y a là un rapport de proportionnalité à prendre en compte.

M. Didier Gosuin, Ministre. — Hélas, Monsieur Adriaens, il ne s'agit pas de quelques dizaines de milliers de francs. Une mesure de contrôle de dioxine coûte un million. Il s'agit donc de dizaines de millions.

M. Alain Adriaens. — N'exagérons pas.

M. Didier Gosuin, Ministre. — Une mesure coûte un million. Si vous en faites dix cela fait donc dix millions.

M. Alain Adriaens. — On vous en demande quatre.

Cette proportion reste significative et je crois que cela vaut la peine pour rassurer la population et pour être sûr que l'on ne met pas sa santé en jeu.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES, SUR LE CLASSEMENT EVENTUEL ET AFFECTATION DU RESIDENCE-PALACE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, OVER DE EVENTUELE BESCHERMING EN BESTEMMING VAN DE RESIDENCE-PALACE

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour poser sa question.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Secrétaire d'Etat, j'avais déjà adressé une question écrite à votre prédécesseur le 8 mars dernier en vue de savoir si une procédure de classement était en cours pour le Résidence-Palace. Je comprends mieux aujourd'hui pourquoi je n'ai pas à ce jour reçu de réponse à cette question écrite. En effet, il s'agit manifestement d'un problème tellement délicat que l'on ne veut pas nous indiquer avec précision si, oui ou non, une procédure de classement est en cours, à l'initiative de qui, si le Gouvernement a déjà examiné cette procédure, si cette procédure déjà amorcée autorise des mesures de sauvegarde qui seraient, le cas échéant, urgentes.

Dans la question écrite que j'avais adressée à votre prédécesseur, j'avais déjà signalé qu'il y avait quelque raison de se montrer attentif

à l'état de ce patrimoine et à sa sauvegarde. On sait en effet que la SNCB a l'intention d'élargir l'assiette des voies sous le bâtiment du Résidence-Palace. Ce genre de travaux mérite à tout le moins un certain nombre de mesures de sauvegarde pour éviter tout risque d'effondrement.

Deuxièmement, on sait qu'un certain nombre de travaux en contrebas du Résidence-palace devraient normalement intervenir — on le souhaite depuis longtemps — pour enfin y réaliser un bâtiment qui assurerait une continuité urbanistique depuis la chaussée d'Etterbeek jusqu'au rond-point Schuman. C'est dans les projets depuis que la Région existe. Il y avait donc matière à traiter ce dossier.

La troisième raison est le risque de changement d'affectation de l'aile C du Résidence-Palace aux fins d'y installer un centre de presse internationale, comme le souhaite manifestement le premier ministre. J'avais déjà évoqué cette raison le 31 janvier de cette année au sein de cette Assemblée dans le cadre d'une interpellation que j'avais adressée à M. Simonet. On ne parvient pas à obtenir une réponse. J'en obtiendrai peut-être une aujourd'hui sur l'état de ce dossier au niveau du patrimoine et des études concernant le classement du bâtiment.

Je voudrais par ailleurs obtenir une réponse à une deuxième question consistant à savoir si le Gouvernement Bruxellois s'est à un moment donné engagé d'une manière ou d'une autre dans le changement d'affectation envisagé pour le site. Je rappelle en effet que, lors de l'étude « Espace Bruxelles-Europe » en 1988 — M. de Donnea s'en souviendra —, il avait été prévu que le Résidence-Palace soit réaffecté aux fins de logement. On a même publié une carte montrant l'aile C du Résidence-Palace réaffectée au logement. Un accord est alors intervenu avec l'Etat fédéral : tant que l'Etat fédéral en aurait besoin pour des fonctions administratives de l'Etat fédéral, le Résidence-Palace resterait affecté à la fonction administrative. Voir aujourd'hui la Régie des Bâtiments envisager sérieusement de le céder pour une fonction internationale me semble assez contraire à l'accord passé à l'époque et contraire d'ailleurs au Plan particulier d'aménagement.

Monsieur le Secrétaire d'Etat, je souhaite obtenir des réponses précises à ces questions.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Willem Draps, Secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport Rémunéré des Personnes. — Madame la Présidente, la problématique du classement de ce joyau de l'Art Déco que constitue le Résidence-Palace reste pleinement d'actualité. Néanmoins, il ne faut pas travailler dans la précipitation. L'ambition actuelle de la Région, en plein accord avec le Gouvernement fédéral, est de réussir à la fois une procédure de sauvegarde de ce bien ainsi que l'installation en son sein d'un Centre de presse international idéalement situé à proximité du centre décisionnel des institutions européennes.

La présidence de l'Union européenne qui débutera le 1^{er} juillet 2001 constitue un challenge important qui se profile à l'horizon pour notre pays. C'est dans ce cadre qu'il convient dorénavant d'examiner ce dossier.

Je voudrais préciser, Monsieur Grimberghs, qu'il ne s'agit pas d'affecter tout le bâtiment C. On parle ici d'une partie du rez-de-chaussée et du premier étage tout au plus, l'ensemble du bâtiment C

devant éventuellement avoir une autre affectation dans l'avenir en fonction du dégageant progressif annoncé de la fonction administrative qui est actuellement celle de ce bâtiment au service de l'Etat fédéral. Mais cela est une autre histoire.

Dès que la décision de principe a été prise par le Gouvernement fédéral, nous avons constitué un comité d'accompagnement où sont représentés non seulement le cabinet du ministre-président, le cabinet du ministre régional ayant les Relations extérieures dans ses attributions mais également mon cabinet, ou celui de mon prédécesseur initialement, au niveau de la compétence Monuments et Sites. Sont en outre représentés dans ce comité d'accompagnement non seulement le service des Monuments et Sites mais aussi la Commission des Monuments et Sites. C'est dire si la réaffectation très partielle de ce bâtiment en centre de presse fait l'objet d'une procédure absolument transparente qui va suivre tout le cheminement normal d'une procédure d'urbanisme classique, même si nous avons effectivement des objectifs dont les délais sont excessivement courts. Il y aura enquête publique, Monsieur Grimberghs, il y aura concertation. Il y aura donc permis, selon la procédure classique, après avis de la Commission des Monuments et Sites et ce, en toute transparence. Vous pouvez donc être tout à fait rassuré à cet égard.

Quant à l'accessibilité des éléments les plus remarquables de ce bâtiment — vous n'avez pas abordé ce sujet, mais il me paraît important — elle sera garantie. En outre, les transformations qui seraient effectuées notamment dans le patio, qui est un des éléments remarquables de l'ensemble, sont parfaitement réversibles et ne constituent en rien une altération durable des qualités de ce bâtiment.

La Ville de Bruxelles a effectivement initié un PPAS en 1992 qui prévoit d'établir dans l'ensemble du Résidence-Palace 80 % de surface de logement. Je dois vous faire remarquer que, conformément aux réglementations en vigueur, tant que l'Etat fédéral s'y maintient, il n'y a pas de changement d'affectation. Dès lors, la perspective d'y installer des logements n'est qu'un vœu pieux. C'est peut-être à l'occasion de ce dossier et de l'installation de ce centre de presse international que l'on trouvera l'occasion rêvée de rétablir la fonction originelle du Résidence-Palace, à savoir le logement, dans sa majeure partie.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Grimberghs pour une question complémentaire.

M. Denis Grimberghs. — Je veux savoir depuis quand une demande de classement a été introduite à la Région bruxelloise et par qui, et le cas échéant, pourquoi on ne l'a pas examinée plus rapidement. Je ne me pose que cette question-là.

M. Willem Draps, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport Rémunéré des Personnes. — La procédure de classement, bien qu'elle ait été envisagée, n'a jusqu'à présent pas été introduite. Nous ne voulons pas l'introduire dans la précipitation et en faisant abstraction du contexte que je viens de vous expliquer. Pour l'instant en tout cas, il n'y a pas de procédure initiée au niveau du Gouvernement régional.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN DAEMS A M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, SUR LA SUS-

PENSION EVENTUELLE DE L'ACCORD DE COOPERATION AVEC ISRAEL

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS AAN DE HEER GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, OVER DE EVENTUELE SCHORSING VAN HET SAMENWERKINGSAKKOORD MET ISRAEL

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, les événements tragiques qui secouent pour l'instant le Moyen-Orient et impliquent plus particulièrement Israël et la Palestine, m'amènent à vous poser cette question.

Je ne reviendrai pas sur les événements mais il y a lieu de se demander jusqu'où allait la volonté de coopération de la Région bruxelloise. Il y a quelques mois, après un débat qui avait été bref parce qu'il fallait approuver l'accord de coopération avant une visite ministérielle en Israël uniquement.

Il avait été décidé de revenir — c'est le pourquoi de l'interpellation qui sera discutée en commission le 9 novembre — sur les conditions générales d'une coopération avec Israël et la Palestine.

Aujourd'hui, le problème se pose d'une manière plus ponctuelle. En effet, Israël non seulement occupe illicitement des territoires, les colonise et prétend les annexer mais également traite de manière discriminatoire une partie importante, de l'ordre de 20 %, de sa propre population. Enfin, « *last but not least* », Israël traite les accords de coopération avec des Etats européens de façon pour le moins désinvolte puisqu'il apparaît que de manière répétée ce pays fait passer pour israéliens des produits en fait palestiniens.

Dans la foulée des déclarations du ministre fédéral des Affaires étrangères prônant la sévérité et évoquant la possibilité de sanctions à l'égard d'Israël et, de manière plus générale, prônant un code d'éthique en matière de relations internationales, le Gouvernement envisage-t-il aujourd'hui — comme nous le souhaitons — de suspendre l'accord de coopération avec Israël, en attendant que les conditions d'une coopération pacifique soient retrouvées et qu'un accord de coopération avec les autorités palestiniennes soit conclu ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Guy Vanhengel, Ministre.

M. Guy Vanhengel, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction Publique et des Relations Extérieures. — Madame la Présidente, Monsieur Daems, nous avons l'occasion de traiter le sujet en commission où une interpellation sur cette question est inscrite; nous pourrions à ce moment-là en débattre plus largement.

La Région bruxelloise se concerta avec les autres entités fédérales et principalement l'Etat fédéral en ce qui concerne les relations extérieures. Quelles que soient les déclarations du ministre des Relations extérieures, des sanctions n'ont pas encore été envisagées. Il serait donc quelque peu bizarre que la Région bruxelloise fasse

cette démarche solitaire. Si des mesures de ce type devaient être prises, elles le seront dans un cadre de concertation entre la Région bruxelloise, le fédéral et les autorités européennes.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Monsieur le Ministre, à défaut de sanctions, puisque j'entends qu'elles n'ont pas encore été envisagées, avez-vous déjà prévu la possibilité d'envoyer un signe, puisque le fait de conclure et d'approuver l'accord a été conçu comme un signe positif favorisant la paix. Un signe dans l'autre sens peut-il être envisagé actuellement au-delà de la perspective de sanctions ?

Mme la présidente. — La parole est à M. Vanhengel, Ministre.

M. Guy Vanhengel, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction Publique et des Relations Extérieures. — Cela doit pouvoir être discuté avec le fédéral.

M. Alain Daems. — Il s'agit ici de la coopération régionale.

M. Guy Vanhengel, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction Publique et des Relations Extérieures. — En matière de relations extérieures, tout le monde sera d'accord pour dire qu'une concertation entre toutes les entités fédérales avec le fédéral est de coutume et que cela sera préférable.

M. Alain Daems. — Monsieur le Ministre, je vous demande d'en prendre l'initiative.

COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL

MEDEDELINGENAAN DE RAAD

Sénat

Senaat

Mme la Présidente. — Par lettre du 10 octobre 2000, le Sénat fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

Bij brief van 10 oktober 2000 brengt de Senaat ons ter kennis dat hij zich ter vergadering van die dag heeft geconstitueerd.

Parlement de la Communauté française

Mme la Présidente. — Par lettre du 17 octobre 2000, le Parlement de la Communauté française fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

Bij brief van 17 oktober 2000 brengt het « Parlement de la Communauté française » ons ter kennis dat hij zich ter vergadering van die dag heeft geconstitueerd.

Parlement wallon

Mme la Présidente. — Par lettre du 18 octobre 2000, le Parlement wallon fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

Bij brief van 18 oktober 2000 brengt het « Parlement wallon » ons ter kennis dat hij zich ter vergadering van die dag heeft geconstitueerd.

Cour d'arbitrage

Arbitragehof

Mme la Présidente. — Diverses communications ont été faites au Conseil par la Cour d'arbitrage.

Elles figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

Verscheidene mededelingen worden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het Beknopt verslag en in het Volledig verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

Délibérations budgétaires

Begrotingsberaadslagen

Mme la Présidente. — Divers arrêtés ministériels ont été transmis au Conseil par le Gouvernement.

Ils figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

Verschillende ministeriële besluiten worden door de Regering aan de Raad overgezonden.

Zij zullen in het Beknopt verslag en in het Volledig verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

Mme la Présidente. — Par lettre du 25 octobre 2000, le groupe PRL-FDF communique des modifications à la composition :

- de la commission des Finances
- de la commission de l'Infrastructure
- et de la commission des Affaires intérieures

Elles figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

— Bij brief van 25 oktober 2000, deelt de PRL-FDF-fractie wijzigingen mee in de samenstelling van :

- de commissie voor de Financiën
- de commissie voor de Infrastructuur
- en de commissie voor de Binnenlandse Zaken

Zij zullen in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

PROJETS D'ORDONNANCE

Dépôt

ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE

Indiening

Mme la Présidente. — En date du 2 août 2000, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a déposé les projets d'ordonnance suivants :

Op 2 augustus 2000, worden verschillende ontwerpen van ordonnantie ingediend door de Brusselse Hoofdstedelijke Regering :

1. Projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et le Comité international de la Croix-Rouge, fait à Bruxelles le 19 avril 1999 (n° A-125/1-99/2000).

Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : het Zetelakkoord tussen het Koninkrijk België en het Internationaal Comité van het Rode Kruis, opgemaakt te Brussel op 19 april 1999 (nr. A-125/1-99/2000).

— *Renvoi à la Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.*

Verzonden naar de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

2. Projet d'ordonnance portant assentiment au : Protocole additionnel n° 5 à la Convention révisée pour la navigation du Rhin et la Déclaration, faits à Strasbourg le 28 avril 1999 (n° A-126/1-99/2000).

Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : het Aanvullend Protocol nr. 5 bij de Herzene Rijnvaartakte en de Verklaring, opgemaakt te Straatsburg op 28 april 1999 (nr. A-126/1-99/2000).

— *Renvoi à la Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.*

Verzonden naar de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

— En date du 3 août 2000, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a déposé les projets d'ordonnance suivants :

Op 3 augustus 2000, worden verschillende ontwerpen van ordonnantie ingediend door de Brusselse Hoofdstedelijke Regering :

1. Projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Instrument pour l'amendement de la Constitution de l'Organisation Internationale du Travail, adopté par la Conférence à sa quatre-vingt-cinquième session à Genève le 19 juin 1997 (n° A-127/1-99/2000).

Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : het Instrument tot wijziging van het Statuut van de Internationale Arbeidsorganisatie, aangenomen door de Conferentie tijdens haar vijftiendertigste zitting te Genève op 19 juni 1997 (nr. A-127/1-99/2000).

— *Renvoi à la Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.*

Verzonden naar de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

2. Projet d'ordonnance portant assentiment au : Protocole additionnel n° 6 à la Convention révisée pour la navigation du Rhin, fait à Strasbourg le 21 octobre 1999 (n° A-128/1-99/2000).

Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : het Aanvullend Protocol nr. 6 bij de Herzene Rijnvaartakte, opgemaakt te Straatsburg op 21 oktober 1999 (nr. A-128/1-99/2000).

— *Renvoi à la Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.*

Verzonden naar de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

Cette commission se réunira le 9 novembre prochain à 14 heures 30 pour traiter de ces matières de même qu'elle entendra l'interpellation de M. Alain Daems.

Nous attendons toujours le dépôt du budget. Nous espérons qu'il sera déposé au plus tard le 31 octobre prochain.

— En date du 24 août 2000, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a déposé le projet de règlement suivant :

Op 24 augustus 2000, wordt een ontwerp van verordening ingediend door de Brusselse Hoofdstedelijke Regering :

Projet de règlement organisant le congé préalable à la mise à la pension pour les membres du personnel opérationnel du Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (n° A-129/1-99/2000).

Ontwerp van verordening houdende het verlof voorafgaand aan de pensionering voor de leden van het operationeel personeel van de Brusselse Hoofdstedelijke Dienst voor Brandweer en Dringende Medische Hulp (nr. A-129/1-99/2000).

— *Renvoi à la Commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des Compétences d'Agglomération.*

Verzonden naar de Commissie voor Binnenlandse Zaken, belast met de Lokale Besturen en de Agglomeratiebevoegdheden.

— En date du 12 septembre 2000, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a déposé le projet d'ordonnance suivant :

Op 12 september 2000, wordt een ontwerp van ordonnantie ingediend door de Brusselse Hoofdstedelijke Regering :

Projet d'ordonnance portant organisation et fonctionnement de l'Office régional bruxellois de l'Emploi (n° A-130/1-99/2000).

Ontwerp van ordonnantie houdende organisatie en werking van de Brusselse Gewestelijke dienst voor Arbeidsbemiddeling (nr. A-130/1-99/2000).

— *Renvoi à la Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Énergie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique.*

Verzonden naar de Commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economisch Beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek

— En date du 15 septembre 2000, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a déposé le projet d'ordonnance suivant :

Op 15 septembre 2000, wordt een ontwerp van ordonnantie ingediend door de Brusselse Hoofdstedelijke Regering :

Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme (n° A-131/1-99/2000).

Ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw (nr. A-131/1-99/2000).

— *Renvoi à la Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière.*

Verzonden naar de Commissie voor de Ruimtelijke Ordening, de Stedenbouw en het Grondbeleid.

— En date du 5 octobre 2000, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a déposé le projet d'ordonnance suivant :

Op 5 oktober 2000, wordt een ontwerp van ordonnantie ingediend door de Brusselse Hoofdstedelijke Regering :

Projet d'ordonnance relative à certains organismes d'intérêt public de la Région de Bruxelles-Capitale (n° A-134/1-99/2000).

Ontwerp van ordonnantie betreffende sommige instellingen van openbaar nut van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (nr. A-134/1-99/2000).

— *Renvoi à la Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.*

Verzonden naar de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

— En date du 23 octobre 2000, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a déposé le projet d'ordonnance suivant :

Op 23 oktober 2000, wordt een ontwerp van ordonnantie ingediend door de Brusselse Hoofdstedelijke Regering :

Projet d'ordonnance concernant la garantie régionale aux crédits octroyés aux entreprises touchées par la crise de la dioxine (n° A-136/1-2000/2001).

Ontwerp van ordonnantie met betrekking tot de gewestelijke garantie voor kredieten verstrekt aan bedrijven getroffen door de dioxinecrisis (nr. A-136/1-2000/2001).

— *Renvoi à la Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Énergie, de la Politique de l'emploi et de la Recherche scientifique.*

Verzonden naar de Commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economisch Beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

INTERPELLATIE VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS TOT DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE « DE HOOFDSTEDELIJKE ROL VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Bespreking

INTERPELLATION DE MME BRIGITTE GROUWELS, A.M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT « LE ROLE DE CAPITALE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »

Discussion

De Voorzitter. — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord voor het ontwikkelen van haar interpellatie.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de voorzitter, begin mei, net voor de dag van Europa en de bijhorende opendeurdag in de Europese instellingen, opende het Verbindingsbureau Brussel-Europa van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest een nieuw loket in het Europees Parlement. Dat loket vervult een onthaalfunctie voor de Europese instellingen en hun internationaal personeel en bezoekers. Dat past natuurlijk volkomen in de algemene opdracht van het Verbindingsbureau Brussel-Europa, met name het bevorderen van het contact en de verstandhouding tussen enerzijds, de Europese instellingen en vooral ook onze Europese medeburgers en anderzijds, de Brusselse instellingen en de Brusselaars. Het Verbindingsbureau is misschien de meest zichtbare emanatie van een ruimer beleid van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest dat erop gericht is de rol en functie van Brussel als gastvrije Europese hoofdstad waar de maken ten aanzien van de hele Europese Unie. Al wie de rol van Brussel als Europese hoofdstad genegen is, zal erkennen dat zo'n beleid noodzakelijk is.

Maar Brussel is niet alleen de hoofdstad van Europa. Het is ook de hoofdstad van het federale België en van de twee grote gemeenschappen van ons land. Het is belangrijk dat ook de rol en functie van Brussel als gastvrije hoofdstad van alle Belgen ten volle wordt ontwikkeld en ingevuld. Dat is zeker even belangrijk als de ontwikkeling van de Europese en internationale rol van Brussel. Iedereen die de rol van Brussel als Belgische hoofdstad genegen is, zal dat beamen.

De jongste tien jaar is veel positiefs gedaan voor het onthaal van de internationale gemeenschap in Brussel en voor de omvorming van Brussel tot een aangename woonstad. Als hoofdstad van het federale België heeft Brussel echter onvoldoende aandacht gekregen.

De rol van Brussel als Belgische hoofdstad is immers net als de rol als Europese hoofdstad geen vanzelfsprekendheid. Om het met een gekende reclameslogan te zeggen : Hoofdstad zijn van alle Belgen,

dat moet je elke dag verdienen. Hoofdstad zijn betekent meer dan alleen maar vlaggen en parades. Het betekent rechten, maar ook plichten. Positief gesteld, hoofdstad zijn houdt ook verantwoordelijkheden in. Zo moet de Belgische hoofdstad er bijvoorbeeld voor zorgen dat eenieder van wie Brussel de hoofdstad is, er zich ook in herkent. Alleen zo ontwikkelt men een positief imago van de hoofdstad. Alleen zo zal men kunnen rekenen op de ondersteuning vanwege de rest van het land voor de financiële en andere lasten die de hoofdstedelijke rol met zich brengt.

Ontegensprekelijk is er op dit vlak nog veel werk te doen. Het imago van Brussel als hoofdstad is in de rest van het land niet echt positief te noemen. Dat heeft te maken met tal van factoren. Ik vermeld er een paar. Zo laat ondanks de vele inspanningen de openbare netheid en veiligheid nog veel te wensen over. Dan is er ook de gebrekkige tweetaligheid van de dienstverlening in diverse openbare en privé-diensten. Dat punt ligt heel gevoelig bij de Vlamingen uit Vlaanderen. Ik breek dan ook een lans voor meer tweetaligheid en ook voor meertaligheid. Een ander probleem is de negatieve beeldvorming over Brussel in de media. Voorts is er ook het gebrek aan kennis van het positieve dat Brussel te bieden heeft als woonstad, als groene stad.

Hiertegenover moet een actief beleid komen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Enerzijds moet dat beleid gericht zijn op Brussel zelf. Het moet alle Brusselse openbare en privé-actoren ertoe aanzetten om hun verantwoordelijkheid op zich te nemen inzake de uitbouw van Brussel als een tweetalige, meertalige en gastvrije hoofdstad waarin alle Belgen zich kunnen herkennen. Anderzijds moet het Hoofdstedelijk Gewest zelf een positief onthaalbeleid uitbouwen ten aanzien van de rest van het land. Daarbij dient rekening te worden gehouden met de diversiteit die zowel ons land als onze hoofdstad kenmerkt en verrijkt.

De vorige minister-president van de Brusselse regering, de heer Jacques Simonet, sprak eerder dit jaar op het IRISfeest over de hoofdstedelijke rol van Brussel. Het is belangrijk dat er vanuit de Brusselse regering ook daadwerkelijk een positief beleid wordt gevoerd om die hoofdstedelijke rol uit te bouwen ten aanzien van het hele land. Dat is niet iets wat men moet overlaten aan de onderscheiden gemeenschappen of afhankelijk maken van institutionele discussies. Het Brussels gewest moet die rol nu waarmaken.

De huidige minister-president, de heer de Donnea, heeft verklaard dat Brussel een bindmiddel moet zijn in het federale België tussen de gemeenschappen en gewesten. Ik ben het volkomen eens met die uitspraak. Maar dat zal maar lukken als Brussel een meerwaarde te bieden heeft aan het federale België met zijn gemeenschappen en gewesten. Dat is een uitdagende opdracht. In die context wou ik aan de minister-president volgende vragen stellen.

Welke initiatieven neemt of plant het Brussels Hoofdstedelijk Gewest om de hoofdstedelijke rol van Brussel ten aanzien van Vlaanderen en Wallonië uit te bouwen ?

Is het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van plan om een daadwerkelijk onthaalbeleid te ontwikkelen ten aanzien van de inwoners van de andere gewesten ? Zo ja, welke vorm zal dat aannemen ? Zal hierbij rekening worden gehouden met wat Vlamingen en Walen van hun federale hoofdstad verwachten ?

De Voorzitter. — Minister-president François-Xavier de Donnea heeft het woord.

De heer François-Xavier de Donnea, minister-president van de regering. — Mevrouw de voorzitter, dames en heren, ik deel de zorgen van mevrouw Grouwels. De hoofdstedelijke functie van Brussel niet alleen van België, maar ook van onze twee grote gemeenschappen en van Europa is van wezenlijk belang voor het welzijn van de Brusselse inwoners. Ik ben er eveneens van overtuigd dat onze hoofdstedelijke rol voor Europa van even fundamenteel belang is voor Vlaanderen en Wallonië. Deze landsdelen zouden zeer veel verliezen indien Brussel als hoofdstad van Europa werd « ontkleed ».

Ik heb steeds gesteld dat, om de rol van hoofdstad van Europa te kunnen vervullen, Brussel op langere termijn hoofdstad van België moet blijven. De twee zijn nauw verbonden. Ik geloof niet in de theorie van federale districten. Een dergelijke indeling zou noch Vlaanderen, noch Wallonië ten goede komen. We moeten de viervoudige hoofdstedelijke functie van Brussel verder uitbouwen. Daardoor zal Brussel een van de voornaamste verbindingstekens van ons land blijven. Tegelijk zal dit werkgelegenheid met zich brengen, waar ook Vlamingen en Walen mee van zullen profiteren.

Wat de rol van Brussel als Europese hoofdstad betreft, heeft men vaak de indruk gehad zowel in België als in de rest van Europa dat Brussel een *capital malgré soi* was, met andere woorden dat die functie was opgelegd en dat de Brusselaars alleen maar klaagden over alle kosten, maatschappelijke, economische en andere, die de rol met zich bracht, zonder het positieve ervan onder ogen te zien. Ik herinner me nog de uitspraak van sommige politici « Pas trop d'Europe à Bruxelles », « Niet te veel Europa in Brussel ». Welnu, wij moeten mijns inziens nog beter en nog meer Europa in Brussel hebben. Meer Europa mag evenwel niet ten koste gaan van de convivialiteit en de levenskwaliteit van de Brusselaars en van degenen die in Brussel komen werken of studeren, er zich laten verzorgen, zich er komen vermaken enzovoort.

Il est dans mon intention de faire en sorte que la Région de Bruxelles-Capitale mène dorénavant une politique active par rapport à l'avenir du siège des institutions européennes et qu'en collaboration avec la Commission européenne, le Secrétariat du Conseil et le Parlement européen, une réflexion ait lieu sur l'insertion à long terme de l'Europe dans le tissu bruxellois et d'en faire un chapitre important du Plan Régional de Développement, dont vous aurez l'occasion de débattre en cette enceinte.

Cela me paraît fondamental. Acet égard, j'ai déjà pris de nombreux contacts. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai rencontré M. Busquin, qui m'a dit être prêt à accorder son soutien actif aux initiatives que prendrait le Gouvernement bruxellois pour mener enfin une politique de siège active en ce qui concerne les institutions européennes.

Il importe donc d'organiser une réflexion à très court terme en la matière ainsi qu'une réflexion à moyen et aussi à long terme. En effet, que fera-t-on lorsque toute l'Europe en ce compris l'Ukraine et plus tard la Russie feront partie de la Maison européenne ? A ce moment, il faudra veiller à ce que Bruxelles puisse continuer à assumer son rôle de capitale européenne, non pour regrouper à Bruxelles la totalité des agences et des services spécialisés mais pour y maintenir les grands centres de décision politique : le Parlement européen, la Commission, le Secrétariat du Conseil, le Comité des Régions, le Comité économique et social.

Je puis donc vous affirmer que, très bientôt, j'aurai des contacts avec M. Prodi et Mme Fontaine, que j'avais déjà rencontrés en ma

qualité de bourgmestre de Bruxelles, dès qu'ils avaient pris leurs fonctions. En accord avec le Gouvernement et en tenant le Parlement informé, je veillerai à ce que le PRD reprenne une dimension importante, selon la volonté des Bruxellois et non en suivant des décisions imposées de l'extérieur, « tegen hun goesting », comme nos amis du Nord le disent.

Brussel moet inderdaad ook zijn rol als hoofdstad van België goed vervullen en, waar het beter kan, het beter doen. Hoewel Brussel constitutioneel gezien de hoofdstad is, moet het hele gewest de hoofdstedelijke functie waarmaken, dus ook Vorst.

Ik heb een paar terechte opmerkingen van mevrouw Grouwels genoteerd. Wil Brussel als volwaardige hoofdstad worden beschouwd door Vlaanderen, Wallonië en de rest van Europa, dan moeten we inderdaad een aantal punten in acht nemen.

De toute évidence, certains problèmes donnent une image moins bonne qu'elle ne devrait ou pourrait l'être de la Région bruxelloise. Vous avez évoqué les problèmes de propreté et de sécurité. Les efforts entrepris devront être poursuivis pour tenter d'améliorer la propreté publique. M. Gosuin parlait encore tout à l'heure des efforts consentis en ce sens. Cela passe tant par le recrutement de balayeurs que par l'amélioration de l'équipement de nettoyage.

En la matière, nous sommes confrontés à un incivisme et à un égoïsme inacceptables de la part des citoyens. Une information plus poussée doit être assurée dans nos écoles à partir de l'école maternelle, et particulièrement les réseaux dépendant des communes et de la Communauté française ont une tâche à assumer en la matière.

We moeten ook waakzaam zijn voor de gevolgen van de politiehervorming met toepassing van het octopus-akkoord voor de gemeenten en het gewest. Als minister-president — het is mijn taak de verbinding te verzorgen tussen het Gewest en de federale regering — zal ik erover waken dat de hervorming inderdaad bijdraagt tot de veiligheid van onze burgers en bezoekers en dat ze geen averechts effect heeft op het imago van Brussel als veilige stad, noch op de veiligheid zelf in de binnenstad. Dat zal zeker een groot deel van mijn tijd vergen. Immers, de politiehervorming kan ook een aanzienlijke impact hebben op de gemeentelijke financiën. Een aantal gemeenten dreigen in het rood te gaan ingevolge de eisen die de federale regering hen inzake politie-uitgaven zal opleggen op grond van de bevoegdheden van de gouverneur.

Veiligheid moet ook op andere manieren tot stand worden gebracht. Ik heb steeds gesteld dat het efficiënter maken van ons gerechtelijk apparaat een hoge prioriteit heeft. Morgen heb ik met minister Verwilghen een afspraak om daarover van gedachten te wisselen. Telkens ik de ministers Verwilghen, Verhofstadt of Duquesne ontmoet, leg ik trouwens de nadruk op het feit dat het personeelskader van zowel de parketten als de rechtbanken in Brussel dringend moet worden aangevuld en dat er nieuwe managementmethodes in het justitieapparaat moeten worden gehanteerd, niet alleen in Brussel, maar ook in de rest van het land, zodat men met evenveel personeel meer kan presteren.

De gebrekkige tweetaligheid van sommige diensten is inderdaad een feit, en ik betreurt dat. We moeten bijgevolg het aanleren van de tweede taal zoveel mogelijk aanmoedigen bij ambtenaren die reeds in dienst zijn. Bovendien moeten we, tenminste als de arbeidsmarkt het toelaat, bij voorkeur personen aanwerven met kennis van de tweede taal. Ik besef dat er nog problemen zijn in sommige instellingen, maar die zijn mijns inziens vooral te wijten aan het gebrek aan tweetalige werkrachten in bepaalde beroepen en niet zozeer

aan de zogezegde kwade wil van een aantal instellingen. Het is geenszins het gevolg van politiek machiavellisme van sommige politici die hiermee een of andere politieke doelstelling proberen te verwezenlijken.

En ce qui concerne l'image de Bruxelles, nous avons, ces derniers temps, consenti d'énormes efforts. L'Euro 2000 a, malgré tout, donné de Bruxelles l'image d'une ville capable d'organiser un grand événement extrêmement complexe. Selon moi, l'Euro 2000 s'est mieux déroulé à Bruxelles que le Mondial en France, il y a deux ans. Il n'y a pas eu de morts comme en France où des policiers ont pratiquement été laissés pour morts sur le terrain. Les dégâts matériels ont été réduits et aucun incident n'a été déploré, ni dans ni autour du stade. Ils ont été réduits à un espace limité autour de la Bourse.

Beaucoup se plaisent à voir uniquement les côtés négatifs de Bruxelles 2000, comme la bouteille au 5/10^e vide sans voir la bouteille au 5/10^e pleine. Je répète que Bruxelles 2000 a été l'occasion de grands événements qui ont brassé des milliers de personnes. Ainsi, la Zinnekenparade a-t-elle attiré 300 000 personnes, les journées d'ouverture 120 000 à 125 000 personnes, les tapisseries exposées dans la cathédrale : 75 000 personnes, le grand Carrousel du Sablon : 35 000 personnes en cinq ou six soirées, le Bal moderne dans de nombreuses communes, 100 000 personnes.

L'addition de tous ces événements aura drainé près de 600 000 personnes. Mme Lemesre pourrait vous confirmer que, hormis le mois de juin qui a été plutôt neutre sur le plan hôtelier — malgré l'Eurofoot qui n'a pas apporté grand chose à l'Horeca — nous avons connu une année record en matière de tourisme. Par conséquent, je prétends que Bruxelles 2000 a été positif.

Vergeten we niet dat Brussel 2000 het eerste grote project is sinds de federalisering van ons land dat in Brussel door de twee grote gemeenschappen werd gedragen, zonder communautaire ruzie. Er zijn wel discussies geweest in de culturele wereld. Er waren soms spanningen tussen de raad van bestuur en sommige actoren uit de culturele wereld, maar tussen de gemeenschappen zijn er wat dit betreft nooit spanningen geweest.

Brussel 2000 heeft — daar ben ik van overtuigd — bijgedragen tot de toenadering van de gemeenschappen in Brussel en zelfs in ons land. Het kan tot voorbeeld strekken voor initiatieven die we samen « intercommunautair » kunnen realiseren, om op die manier de goede verstandhouding tussen Nederlandstaligen en Franstaligen in Brussel te bevorderen en het imago van Brussel op te poetsen ten aanzien van Wallonië en Vlaanderen.

Er werd gesteld dat het positieve dat Brussel te bieden heeft, te weinig bekend is. Misschien moeten we nadenken over de vraag of TIB niet de beeldvorming van Brussel ook in Vlaanderen en Wallonië moet promoten en niet alleen in het buitenland.

Voorts dringt men aan op het uitbouwen van een positief onthaalbeleid ten opzichte van de rest van het land. Ik ga daarmee akkoord. Elke Brusselaar, elke winkelier, elke horeca-zaak, elk ziekenhuis, elke administratieve dienst, elke politiedienst, moet ervoor zorgen dat de klanten beleefd, correct en zo veel mogelijk in hun eigen taal worden onthaald. Ik denk echter dat een regering zo iets niet kan decreteren. Zij kan dat wel aanmoedigen, zeker bij de administraties waarvoor zij bevoegd is, en bij de instellingen die zij subsidieert. De tweetaligheid kan ze niet opleggen aan de bedrijven. Alleszins blijkt dat, wanneer Vlamingen vandaag in Brussel winkelen, zeker in de luxe-winkels, ze in hun taal worden bediend, wat jammer genoeg niet het geval was 15 tot 30 jaar geleden.

Ik ben van plan als minister-president — de regering staat achter mij — een zeer actief beleid te voeren ten aanzien van de federale regering, Europa en de twee andere gewesten. Het is mijn bedoeling nauwe banden te ontwikkelen met zowel het Vlaams als het Waals Gewest.

Le Gouvernement se réunira le 23 novembre prochain avec la Région wallonne. J'ai déjà pris contact avec M. Dewael pour programmer une réunion équivalente avec la Région flamande. Ce sera une première historique car il n'y a jamais eu de réunion entre le Gouvernement flamand et la Région de Bruxelles-Capitale.

M. Michel Lemaire. — Votre interpellation peut être annulée, Madame Huytebroeck !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement. — Une telle réunion n'a jamais eu lieu, non pas parce que les Bruxellois ne l'ont pas voulue, mais parce qu'à l'époque, M. Van den Brande ne le souhaitait pas. MM. Simonet et Dewael ont eu le mérite d'être les deux premiers ministres-présidents, bruxellois et flamand, à bien vouloir se rencontrer formellement. C'est un mérite qu'il faut laisser à M. Simonet et je compte bien poursuivre dans cette voie.

M. Michel Lemaire. — Si c'est simplement pour se dire « bonjour », c'est un peu limité !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement. Ce sera plus que pour se dire « bonjour ». Je suis d'ailleurs prêt à inviter l'opposition comme témoin.

Il ne s'agit donc pas simplement de se dire « bonjour ».

Il s'agit de discuter sérieusement. C'est du moins ce que je proposerai. Si les autres n'acceptent pas, j'aurai tout de même essayé de faire aussi bien, sinon mieux, que certains de mes prédécesseurs.

Dit zijn de initiatieven die we zullen nemen. We zullen regelmatig contact houden en goed samenwerken met de twee andere gewesten en uiteraard met de twee gemeenschappen, zoals dat gebeurde in het kader van Brussel 2000. Uiteraard ben ik mij volkomen bewust van onze hoofdstedelijke rol voor Europa, voor onze gemeenschappen en gewesten en voor ons land. De hele regering staat achter mij om het beleid dienaangaande in de komende maanden en jaren een goede duw in de rug te geven. (*Applaus.*)

De voorzitter. — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mijnheer de minister-president, ik dank u voor uw zeer omstandig antwoord. Ik kan het alleen maar eens zijn met uw stellingen.

Het enige wat ik wil corrigeren, is dat er in het verleden ook gesprekken tussen de Vlaamse regering en de regering van het Brussels gewest zijn gevoerd over heel concrete dossiers — ik heb er zelf ook aan meegewerkt —, waarna samenwerkingsakkoorden werden gesloten, denk maar aan het dossier van de werkgelegenheid.

Ook rond het thema dat ons vandaag bezighoudt, hoe Brussel in Vlaanderen en Wallonië een positief imago aan te meten, moeten we kunnen samenwerken. In dit verband hebt u verwezen naar TIB, dat, mijns inziens, inderdaad zelf een stap moet doen naar Vlaanderen en Wallonië. We moeten niet alleen de Belgen in Brussel goed ontvangen. We moeten tevens Brussel in het buitenland en in België verkopen.

De particuliere sector speelt een cruciale rol. Deze kan ertoe bijdragen dat wie Brussel bezoekt, een positieve indruk krijgt, denk maar aan de horeca. Vandaar dat de Brusselse overheid de Brusselse bedrijfswereld hiervoor moet sensibiliseren. Zij moet een voorbeeld-functie vervullen, omdat de bedrijfswereld zich bewust wordt van het belang van een gastvrije houding.

Ten slotte deel ik volledig uw mening dat de Brusselaars zelf een rol te spelen hebben. Het is misschien een droom, maar hopelijk geraken we ooit zover — liefst zo snel mogelijk — dat alle Brusselaars het als een erezaak beschouwen om van hun stad een aantrekkelijke, gastvrije en geliefde hoofdstad voor alle Belgen te maken en inspanningen doen om verschillende talen aan te leren, zodat ze inderdaad de Brusselse bezoekers gastvrij kunnen ontvangen. Dat uzelf de tweede taal spreekt, kan tot voorbeeld strekken. De overheid kan uiteraard niets opleggen, maar ze kan wel het voorbeeld geven om zo iedereen aan te moedigen op dezelfde wijze te handelen.

M. François-Xavier de Donnea, ministre-président du Gouvernement. — Mme Grouwels a raison de me corriger en disant que des accords sont intervenus sur des matières tout à fait concrètes entre Bruxelles et la Flandre. Des accords importants ont notamment été conclus entre M. Hasquin et M. Baldewijns.

Er is echter nooit een overleg geweest tussen de voltallige regeringen. Het eerste contact was tussen de heer Simonet en de heer Dewael.

De voorzitter. — Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

INTERPELLATION DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT « LE PREMIER GOUVERNEMENT WALLO-FLAMAND »

Discussion

INTERPELLATIE VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK TOT DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING BETREFFENDE « DE EERSTE WAALS-VLAAMSE REGERING »

Bespreking

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck pour développer son interpellation.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, j'aurais presque pu joindre mon interpellation à celle de Mme Grouwels, parce que les deux sujets sont très proches. Le Ministre-Président a déjà donné plusieurs éléments de réponse à Mme Grouwels.

A la veille des élections communales du 8 octobre, nous avons pu lire la nouvelle, en grands titres, d'un « premier gouvernement wallo-flamand », l'esprit de La Hulpe ayant soufflé de manière bienveillante sur les éminences régionales du Nord et du Sud du pays.

Le problème est qu'il n'était nulle part fait mention d'une quelconque participation du Gouvernement de la Région bruxelloise à ces rencontres très conviviales.

On ne peut évidemment que se réjouir de voir des entités régionales s'unir pour mieux collaborer sur des dossiers communs ou encore s'entendre sur une stratégie qui a pour but de défendre, face au pouvoir fédéral, les intérêts des Régions dans le cadre du processus de réforme institutionnelle entrepris au sein de la Coree-Costa. On peut d'ailleurs se poser la question de savoir si c'est le fait qu'à Bruxelles il existe déjà une Coree régionale qui fait que Bruxelles ne participe pas aux réjouissances régionales wallono-flamandes.

Ma première interrogation est donc très générale : comment se fait-il que Bruxelles ne soit pas conviée à ces rencontres ? Le Gouvernement bruxellois l'a-t-il été et aurait-il refusé ou nos amis wallons et flamands ont-ils tout simplement omis de lancer l'invitation ? On pourrait même se demander si cette omission est ou non volontaire.

Il me semble cependant, à la première lecture des thèmes abordés, que Bruxelles, ville-Région, capitale, ville européenne, bilingue, multiculturelle et accueillant près de 360 000 navetteurs quotidiens, est directement concernée par les dossiers mis sur la table.

Je ne citerai que quelques exemples où la collaboration est possible.

Premièrement, les relations internationales et le tourisme. Voilà un thème qui concerne directement notre Région, située au cœur des deux autres, qui connaît une grande mobilité de ses citoyens et qui présente un grand attrait touristique.

On se souvient, pour en avoir souvent parlé dans cette enceinte, des initiatives comme celle du journal distribué par la Sabena et qui présentait Bruxelles d'abord comme capitale de la Flandre. Cela ne va évidemment pas dans le sens d'une bonne collaboration. De même, les péripéties qui se sont déroulées autour d'un bureau bruxellois du TIB à Bruxelles-National ou encore la revue « Wallonie-Bruxelles », qui ne confère pas toujours à Bruxelles le statut auquel elle a droit.

Je crois donc que tant au Nord qu'au Sud du pays, ce n'est pas encore la Région de Bruxelles-Capitale en tant que Région à part entière, qui est promue.

L'on pourrait dire de même en ce qui concerne la politique des attachés commerciaux, que nous avons rencontrés l'année dernière. Ces services sont régionalisés. Or, nous n'avons pas encore entrepris de collaboration avec les deux autres Régions pour éviter de multiplier les sièges des attachés dans les villes étrangères.

Deuxièmement, la mobilité. Chacun se souvient qu'en septembre, les voix étaient quasi unanimes à Bruxelles pour dénoncer la discrimination qui était faite sur les bus De Lijn vis-à-vis des seniors bruxellois francophones. Même nos ministres flamands ont fustigé cette décision. Il apparaît aujourd'hui que cette affaire serait réglée mais il aura fallu, il faut l'avouer, un tollé généralisé pour faire bouger les choses (même les médias étrangers — français et allemands notamment — se sont emparés de cette question). M. Chabert a répondu hier à une question en commission à ce sujet. Il a ouvert la porte à d'autres tarifications préférentielles, proposition actuellement soumise aux instances de la STIB. Ne faudrait-il pas également un contact avec les autres Régions et le niveau fédéral à ce sujet pour qu'il y ait une cohérence dans les décisions ? Ma réflexion aujourd'hui

est surtout de savoir comment on en est arrivé à ce que les Régions wallonne et flamande parviennent à s'entendre sur cette question et que Bruxelles soit laissée de côté ? Qu'a donc fait le Ministre bruxellois des Transports pour éviter cette discrimination, qui risque d'être un dangereux précédent ?

Troisièmement, les travaux publics. Je ne pourrais citer ici tous les dossiers bruxellois qui nécessitent des accords de coopération avec la Flandre et la Wallonie car ils sont très nombreux, ne fût-ce que ceux qui concernent directement le futur RER. De même, en ce qui concerne la question du canal de Bruxelles et de la nécessité maintes fois soulevée d'opérer des dragages des boues en Wallonie, pour permettre la circulation des bateaux de hauts tonnages.

L'année dernière, à l'occasion d'une interpellation, j'interrogeais le ministre Chabert sur la question du fléchage (TIR) des camions sur le Ring, qui permettrait de désengorger certains quartiers de Bruxelles. Cette question, qui dépend d'un accord avec la Flandre, n'est toujours pas résolue alors que M. Chabert avait promis une solution rapide, à l'époque.

Quatrièmement, l'environnement. C'est la compétence qui, par excellence, nécessite une coopération entre Régions puisque, comme tout le monde le dit « La pollution ne connaît pas de frontières ».

Entre les trois Régions de Belgique, on peut citer comme dossiers exemplaires :

Primo, la pollution atmosphérique générée par les grands incinérateurs : celui de Neder-over-Heembeek envoie ses fumées vers la Flandre et Bruxelles s'indigne à juste titre du projet de Drogenbos situé à quelques dizaines de mètres des limites régionales.

Secundo, afin de limiter les nuisances d'incinération, tous reconnaissent qu'un échange de déchets entre Flandre et Bruxelles serait une bonne formule pour éviter la construction de Drogenbos, accepter les déchets combustibles du Brabant flamand à Neder et envoyer les déchets organiques de Bruxelles vers les installations de biométhanisation existant dans le Brabant flamand. Je pense que des contacts ont d'ailleurs déjà été pris à cet égard.

Tertio, le bassin versant de la Senne dépasse évidemment Bruxelles et les deux stations d'épuration bruxelloises accueillent des eaux polluées venues de Flandre (cette Région finance donc en partie les stations d'épuration).

Quarto, le Forêt de Soignes, écosystème unique et précieux et localisée à cheval sur les trois Régions; il est aberrant que trois gestions non coordonnées se perpétuent.

Signalons que les trois commissions parlementaires régionales de l'environnement ainsi que celle du fédéral ont entamé un travail commun qui sera ponctué de réunions communes est une première institutionnelle.

Enfin, en matière d'emploi, je lis que les exécutifs wallons et flamands espèrent rallier leur homologue de Bruxelles à une conférence inter-ministérielle interrégionale « Emploi ». Le Ministre bruxellois a-t-il été contacté à ce sujet et a-t-il, durant cette première année de législature, déjà pris des contacts avec les Régions voisines pour certaines initiatives communes ? Ce n'est pas la première fois qu'on entend un Ministre flamand inviter les chômeurs bruxellois à venir travailler en Flandre. Quelle politique interrégionale a-t-elle été mise sur pied pour traiter les offres d'emploi à l'échelle interrégionale ? Il est demandé depuis longtemps qu'entre l'ORBEM, le FOREM et le VDAB il puisse y avoir un échange d'offres d'emploi et une plus

grande mobilité. Cela ne se fait toujours pas. Je signale également que lors de nos auditions sur le problème de la « discrimination à l'embauche », nous avons reçu en commission le responsable flamand d'un projet basé sur des actions positives dans les entreprises flamandes. Là encore, il serait intéressant, sur un sujet aussi crucial, non seulement d'échanger les expériences mais aussi de lancer des projets communs dans les entreprises.

Je pourrais prendre encore d'autres exemples de collaborations possibles et souhaitées, qui touchent plus précisément les secteurs sociaux et impliquent alors directement les commissions communautaires mais la liste serait trop longue.

En conclusion, il est étonnant et je dirais même inquiétant de lire aujourd'hui que des relations interrégionales se nouent qui semblent nier l'existence de Bruxelles. A l'heure où au niveau institutionnel et budgétaire Bruxelles doit donner de la voix, on constate que les autres Régions avancent leurs pions au même rythme, en laissant Bruxelles sur le pavé. A moins que notre Région ne se soit elle-même mise hors jeu et n'ait pas suffisamment répondu aux avances qui lui ont été faites. J'aimerais donc entendre le Ministre-Président nous expliquer pourquoi Bruxelles est sur la touche et s'il compte prendre des initiatives pour introduire Bruxelles dans le jeu des Régions.

Je suis d'autant plus étonnée qu'il y a au sein de ce Gouvernement un éminent régionaliste, qui n'est autre que M. Chabert, Président de l'Europe des Régions, de qui nous attendions peut-être plus d'affirmation.

Je conclus en répétant mon inquiétude de la semaine passée par rapport à notre absence autour de la table lors des négociations fédérales sur les questions institutionnelles et budgétaires. Nous ne savons toujours pas si le Gouvernement bruxellois avait clairement demandé à être présent comme partenaire à part entière dans ces discussions, au même titre que les gouvernements wallons et flamands ou si la demande a été faite mais que nous nous serions retrouvés face à un refus fédéral. Je n'ai toujours pas de réponse à cette question. Or, vous avouerez qu'il y a lieu aujourd'hui d'être alarmés si d'une part, Wallonie et Flandre s'entendent dans notre dos et si de l'autre, l'Etat fédéral nous refuse une prise de parole dans un débat qui concerne directement les Régions. Nous ne serions pas loin d'en tirer certains enseignements sur la façon dont Bruxelles est traité sur la scène politique belge.

Pour terminer, je vous ai bien entendu ce week-end, Monsieur de Donnea, manifester votre intérêt au niveau fédéral par rapport à la fusion des polices et de la sécurité. Je vous dirai qu'il y a de multiples autres questions qui doivent également être mises sur la table, et ce très rapidement. Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Rudi Vervoort.

M. Rudi Vervoort. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, j'aimerais relever ici un des points abordés par Mme Huytebroeck, qui correspond à un débat plus permanent, à savoir si les intérêts de la Région bruxelloise sont réellement et parfaitement assurés par ce Gouvernement, notamment par rapport aux autres entités de la Belgique fédérale.

La réponse est incontestable et je ne citerais comme exemple que l'augmentation des moyens liés à l'accord de coopération ou les nouveaux crédits fédéraux pour la politique de la ville, dont une part importante nous revient.

Sur le plan de la visibilité, question évidemment plus subjective, chacun peut sans doute avoir son interprétation. Certains ont évoqué l'absence de représentants régionaux bruxellois lors des discussions institutionnelles les plus récentes. Rappelons d'abord que ces discussions réunissaient des partis et non des exécutifs.

M. Benoît Cerexhe. — MM. Van Cauwenberghe et Dewael étaient là, Monsieur Vervoort !

M. Rudi Vervoort. — Quel que soit le titre qu'il porte à la ville, à la table, chacun a représenté sa sensibilité politique. Néanmoins, plusieurs éminentes personnalités politiques bruxelloises ont participé à la conclusion de cette réforme. J'ai lu ou entendu que M. Maingain, président du FDF, avait été présent lors de ces négociations, en tout cas en « stand by » ; c'est ce qu'on m'a rapporté.

Isabelle Durant, Ministre, et Philippe Moureaux, Ministre d'Etat, ont également siégé à la négociation proprement dite.

Mme Evelynne Huytebroeck. — Ce ne sont pas des Ministres bruxellois !

M. Rudi Vervoort. — Laissez-moi terminer !

Je pense, sans être contesté par Mme Huytebroeck, qu'ils ont bien défendu les intérêts de Bruxelles : si pas Philippe Moureaux, à tout le moins Mme Durant.

Mais il y a autre chose. J'entends dire que nous aurions souffert d'un certain flottement à la tête de l'Exécutif régional durant les négociations institutionnelles. C'est vrai que l'Exécutif a connu quelques mouvements d'effectifs à ce moment, mais ce sont là des hasards de calendrier. En ce qui nous concerne, cela ne nous regarde pas, même si l'on peut y voir un malencontreux choc des agendas.

Toutefois, je suis convaincu que cela n'a eu aucune influence sur la conduite de ces négociations et la préservation des intérêts bruxellois dans l'accord conclu. Il faut se garder d'accorder, après coup, trop d'importance aux titres et aux symboles. L'important réside dans les textes qui ont été approuvés.

En ce qui concerne la rencontre de La Hulpe ou, pour reprendre le néologisme de ma collègue Huytebroeck, « le gouvernement wallon-flamand », je voudrais dire que, quoi qu'on en pense, nous devons nous habituer à vivre dans un Etat fédéral où les différentes entités fédérées se rencontrent et se parlent. Dans une logique fédérale, c'est une condition nécessaire au maintien d'un minimum de cohérence dans la matière de traiter certains problèmes communs par delà les frontières administratives.

Certes, l'on peut regretter que l'Exécutif régional n'ait pas pris les devants pour mettre en place ce genre d'initiative, alors que dans d'autres exécutifs bruxellois, la Cocof, pour ne pas la citer, le précédent Président du Collège a déjà initié une telle réunion avec le gouvernement wallon.

Certains, j'imagine, en feront le reproche au précédent Ministre-Président. Je ne suis pas de ceux-là. Pour ma part, je préfère me tourner vers l'avenir. La présence nouvelle à la tête de l'Exécutif de M. de Donnea qui est sans doute, dans son parti, l'un des plus expérimentés en matière institutionnelle, est de bon augure. Je crois avoir lu dans ses récentes déclarations la confirmation de sa volonté de représenter et de défendre les intérêts de notre Région à l'extérieur et jusqu'au plus haut niveau.

Il est clair que nous devons être particulièrement attentifs lors de la transcription légale des récents accords institutionnels. Je pense

entre autres, et pas exclusivement, à la question essentielle du transfert des impôts régionaux. Dans tous les cas, mon groupe se montrera particulièrement vigilant sur la manière dont notre Gouvernement se fera entendre dans ces débats capitaux pour l'avenir de notre Région. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cereuxe.

M. Benoît Cereuxe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, je ne vous étonnerai pas en vous disant que mon intervention se rapprochera sans doute plus de celle de Mme Huytebroeck que de celle de M. Vervoort.

Lors de la réforme de l'Etat, il a toujours été prévu trois Régions dans notre pays : une Région flamande, une Région wallonne et une Région bruxelloise. Dans l'esprit du constituant, ces trois Régions étaient des Régions à part entière mais, depuis 1980, on n'a pourtant eu de cesse de vouloir raboter le statut originel de la Région bruxelloise pour en faire une région « sous-statuée » que d'aucuns s'acharnent à considérer comme une région à part non entière. Il a fallu attendre neuf ans pour que la Région bruxelloise bénéficie enfin des structures que nous connaissons aujourd'hui. Peu nombreux étaient, à l'époque, ceux qui croyaient dans la survie politique et financière de notre Région.

La volonté de dénigrer l'importance de la Région bruxelloise, de raboter sa zone d'influence, s'est accrue au fur et à mesure que ceux qui la gouvernaient lui faisaient gagner ses galons de Région viable, politiquement significative et sociologiquement bien réelle. Vous vous souviendrez que lors des législatures précédentes, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, il ne se passait quasiment pas un mois sans que l'on entende M. Van den Brande et consorts crier à l'encontre d'un fait régional bruxellois qu'ils jugeaient inacceptable et qu'ils entendaient ramener à une sous-région au service de ce qu'ils considéraient comme les deux principales entités du pays : la Communauté flamande, avec Bruxelles comme capitale, et la Région wallonne, centrée autour de Namur.

Depuis onze ans, les tentatives de réduire notre région à une simple erreur politico-historique, à un rôle tout juste consenti de sous-région ont malheureusement été nombreuses; nombreuses et même récurrentes, mises en œuvre par ceux qui, hors Bruxelles, tant au Nord qu'au Sud du pays parfois, refusent à la Région bruxelloise tout rôle politique majeur. Notre région fut l'objet incessant d'attaques, de remarques parfois dénigrantes et d'actes de déconsidération.

Je vous rappellerai, monsieur le Ministre-Président, la résolution votée à l'unanimité des partis démocratiques par le Parlement flamand, lors de la législature précédente, qui, dans son chapitre consacré à Bruxelles, rêvait d'une Région bruxelloise cogérée par les deux autres Régions de notre pays.

Certes, le conflit communautaire existait sous la précédente législature; on ne peut le nier. On se lançait même parfois des invectives à la tête. Mais c'était aussi là le signe d'une certaine résistance et d'une fermeté francophone bienvenues. Aujourd'hui, on met les formes, on se fait des politesses : les relations se sont « dégelées », dit-on. On voit maintenant M. Dewael tout sourire sur nos écrans de télévision.

Mais les gouvernements wallon et flamand se réunissent sans penser à inviter le Gouvernement bruxellois; Mme Huytebroeck l'a appelé. Le Premier Ministre, lors des derniers accords institutionnels, oublie lui aussi — sciemment, je pense — d'y

associer la Région bruxelloise. Lors de la précédente séance de notre Parlement, j'ai déjà eu l'occasion de vous dire combien les accords de la Sainte-Perlette m'apparaissent comme un affaiblissement pour la Région bruxelloise et tout ce qu'ils contenaient de dangereux pour notre Région.

Monsieur le Ministre-Président, vous avez dit récemment que le Premier Ministre avait justifié cette absence de la Région bruxelloise — un peu à l'instar de M. Vervoort — par le fait que se trouvaient autour de la table un Ministre bruxellois en la personne de la Vice-Première Ministre, Mme Durant.

Sachez que cette explication ne nous satisfait guère. En effet, si telle devait être l'approche, on peut aussi vous dire qu'il y avait déjà des ministres flamands — M. Vande Lanotte —, des ministres francophones — M. Michel et Mme Onkelinx — autour de la table des négociations, ce qui rendait l'invitation à M. Dewael et à M. Van Cauwenberghé tout à fait superflue. Je pense qu'ils se trouvaient autour de la table en tant que présidents de leur exécutif.

J'ose donc espérer, Monsieur le Ministre-Président, que vous avez la même interprétation que moi. D'ailleurs, je vous ai entendu avec satisfaction nous dire tout à l'heure que vous aviez provoqué une réunion interrégionale pour les prochains jours ou les prochaines semaines.

Je crains que cette amélioration du climat communautaire ait surtout permis d'institutionnaliser la mise à l'écart de la Région bruxelloise et sa « sous-staturisation ». En fait, c'est un peu l'histoire du triangle amoureux où l'amant transi, effrayé des possibles réactions de violence du mari, décide de devenir le meilleur ami de celui-ci.

En bout de course, c'est pourtant bien l'amant et sa maîtresse qui prennent du bon temps ...

En onze ans, les tentatives de ramener la Région bruxelloise à un simple alibi furent nombreuses. Jamais pourtant — au nom de la sacro-sainte sauvegarde du bon climat communautaire —, les atteintes au statut de la Région bruxelloise n'ont été aussi soutenues et tranchantes. J'en veux pour exemples :

— Primo : la réunion de La Hulpe, sur laquelle Mme Huytebroeck s'est attardée. Ce n'est malheureusement pas la première fois que des rencontres bilatérales son organisées sans la Région bruxelloise; mais l'éclat particulier donné à la réunion de La Hulpe, quelques jours avant les élections communales, fait de cette rencontre une réunion pas comme les autres. Il s'agit pour nous dans le chef des gouvernements wallon et flamand — auquel participent les Verts — d'une volonté délibérée de tracer pour notre pays une voie institutionnelle, sans Bruxelles. Je me persuaderai du contraire le jour où vous réunirez, Monsieur le Ministre-Président, une réunion trilatérale identique.

— Deuxième exemple : les accords de la Sainte-Perlette, auxquels la Région bruxelloise ne fut pas invitée, non pas — s'il faut vous en croire — parce qu'elle vivait une période de turbulences, mais parce que la présence d'une Vice-Première Ministre, par hasard, bruxelloise, suffisait ...

— Tertio : Tout le monde sait que la Région bruxelloise a besoin d'un refinancement. Jacques Simonet chiffre lui-même ce nécessaire refinancement à 11 milliards.

Une étude commandée par M. Grijp lors de la législature précédente chiffrait ce montant à 18 milliards.

Il nous faut bien constater aujourd'hui que si l'autre entité, en mal de financement — la Communauté française — a obtenu une partie de ce qu'elle souhaitait, la Région bruxelloise, elle malheureusement demeure aux abonnés absents.

— Quatrièmement : Certains suggèrent aujourd'hui de renforcer l'autonomie constitutive des Régions et des Communautés. Ce renforcement ne creuserait que plus encore le fossé que certains voudraient établir entre la Région bruxelloise et les deux autres Régions, à moins que notre Région obtienne également cette autonomie constitutive.

Monsieur le Ministre-Président, je m'étais publiquement réjoui en septembre 1999 de ce que le Gouvernement bruxellois ait noué des contacts avec le Gouvernement de la Communauté flamande. M. Simonet se démarquait ainsi des attitudes arrogantes de M. Hasquin. J'ajoutais simplement que j'espérais que le réchauffement des relations entre la Région bruxelloise et la Communauté flamande permettrait au Ministre-Président d'enfin avancer sur des dossiers que l'intransigeance mutuelle a jusqu'à présent totalement gelés, que cela permettrait d'améliorer le quotidien des habitants de Bruxelles et de son hinterland. Les défis sont importants : l'emploi, la politique de mobilité, la politique des déchets, les collaborations entre communes de Régions différentes, la diffusion de Télé-Bruxelles en Brabant flamand, la protection des minorités, etc.

Treize mois plus tard, on n'a toujours rien vu venir. Le groupe institutionnel que vous présidez était une chance unique pour faire valoir le fait régional bruxellois. Vous avez toujours refusé que nous tous, Bruxellois francophones et Bruxellois flamands, de quelque parti que nous soyons, y portions un vrai projet régional, où l'on discuterait d'autres choses que de la seule question de la représentation garantie des Flamands de Bruxelles.

Je vous ai toujours dit que c'était là une profonde erreur, une occasion manquée — volontaire ou non, je ne le sais pas — d'affirmer aux autres niveaux de pouvoir notre « régionalité » bruxelloise. Je vous remercie de votre attention (*Applaudissements sur les bancs PSC.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, mes chers Collègues, je serai extrêmement bref parce que le débat que nous avons aujourd'hui pourrait se tenir à chaque instant. En dix années de présence dans ce Parlement, je l'ai déjà vécu à différentes reprises.

J'ai cru qu'il serait plus long mais j'ai écouté avec intérêt l'historique de M. Cerexhe. Il faut reconnaître que les problèmes que nous connaissons aujourd'hui remontent à l'évolution institutionnelle de notre pays.

M. Benoît Cerexhe. — Aujourd'hui, c'est vous qui êtes au pouvoir, Monsieur Cornelissen. Cessez de toujours parler du passé !

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Votre parti a participé au pouvoir très longtemps.

M. Benoît Cerexhe. — Maintenant, c'est vous ! Je le répète, arrêtez de faire référence au passé. Le passé, on l'assume une fois pour toutes. Vous êtes au pouvoir depuis seize mois ...

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Cela ne compte pas beaucoup par rapport au demi-siècle pendant lequel vous avez été au pouvoir.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur Cornelissen, le FDF est à la Région depuis dix ans !

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Je voulais simplement rappeler en toute sérénité — mais apparemment la sérénité ne convient pas à tout le monde ! — qu'il n'a pas été facile d'inscrire Bruxelles sur la carte régionale. Vous devez vous en rappeler. En effet, si le principe remonte à 1970, il a fallu attendre 1980 pour que l'on inscrive les Régions, non plus sur papier mais dans les faits, alors que les Communautés avaient déjà été créées. Mais la création des Communautés était une exigence flamande alors que celle des Régions était une exigence du Sud du pays.

Quant à Bruxelles, c'est vrai que nous avons dû attendre encore beaucoup plus longtemps avant sa création et sa mise en place. Cela n'a d'ailleurs pas mis fin à une série de velléités, ou pire peut-être de volontés de la part de certains. Rappelez-vous le plan Van den Brande dont nous avons discuté à cette même tribune parce qu'il entraînait une remise en cause et visait manifestement à une reprise de toute une série de compétences régionales. Cela allait du logement aux affaires sociales, tout finissait par y passer.

Notre débat d'aujourd'hui doit effectivement tenir compte de cette question des racines, des très grandes difficultés que nous avons rencontrées pour inscrire la Région sur papier. Le jour où nous l'avons fait, on a d'ailleurs commencé par lui donner un nom un petit peu différent, la Région de Bruxelles-Capitale, *Brussels Hoofdstedelijk Gewest*. Il fallait, bien entendu, montrer qu'il y avait déjà une différence, qu'elle n'était pas que Région mais qu'elle était peut-être surtout capitale pour certains. Dans les termes des « ordonnances » et quelques autres dispositions qui permettaient encore l'intervention du fédéral, on détecte très bien une constante.

Le problème que Mme Huytebroeck évoque dans toute une série de politiques découle aussi de cette période et de cette limitation tout à fait arbitraire. Nous savons que les Régions relevaient avant tout d'un concept socio-économique et que sur ce plan, la réalité bruxelloise dépasse de très loin le territoire des dix-neuf communes, ce qui explique, par exemple, le statut de la Forêt de Soignes. Ce n'est pas très cohérent que trois autorités différentes gèrent un tel patrimoine.

Cela implique aussi qu'en matière de mobilité, par exemple, on ait tant de difficultés à avoir de la cohérence, nous venons encore de le vivre.

Cela étant, quand on dit que Bruxelles serait passive et ne prendrait pas d'initiative, je crois qu'il faut peut-être aussi rappeler certains événements du passé. Pour reprendre un exemple cité en matière de mobilité, je me souviens des contacts de M. Hasquin, à l'époque Ministre des Communications, qui a conclu un accord de coopération avec la Région flamande, visant notamment l'unification tarifaire dans la perspective du RER. Sur des points ponctuels, il y a parfois des opérations qui ont pu se faire.

De même, dans le domaine de l'environnement, les contacts que M. Gosuin développe pour la construction de la station sud ont des retombées tout à fait positives.

Je voudrais rappeler aussi les initiatives prises à d'autres niveaux en matière de contacts bilatéraux, en particulier la rencontre à Namur des ministres bruxellois, flamands et francophones, avec leurs homologues wallons. À cet égard, j'ai toujours eu l'impression que Bruxelles était extrêmement ouverte et je ne verrais aucune objection à ce que nous répondions favorablement à une éventuelle invitation. Nous avons encore probablement tous en mémoire le refus de M. Van

Den Brande de participer à une rencontre similaire à celle de Namur. L'attitude qu'adoptera M. Dewael au sujet des contacts qu'initiera dans quelque temps le Ministre-Président sera donc un test intéressant. Il convient en tout cas de ne pas être négatif mais plutôt d'essayer de faire avancer les choses. Nous comptons sur vous, M. le Ministre-Président, pour arriver à ce résultat. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement. — Mme la Présidente, chers Collègues, je rappellerai tout d'abord ce que j'ai dit à Mme Grouwels. Je suis intimement convaincu de l'intérêt d'établir des rapports étroits dans les matières énumérées par Mme Huytebroeck avec les deux autres Régions et, pour certaines, avec l'État fédéral, voire l'Europe. En effet, la résolution de bon nombre de problèmes auxquels nous sommes confrontés de par la taille de notre région ou la nature de nos pouvoirs est tributaire de décisions parallèles qui doivent être prises par les entités flamandes, wallonnes et fédérales. Une partie de la solution de nos problèmes de mobilité dépend, pour le RER, d'autorisations données en Flandre et en Wallonie et, pour d'autres aspects de la problématique, des mesures qu'adoptera le gouvernement fédéral. Cette remarque vaut d'ailleurs pour quantité d'autres domaines tels que la sécurité, les problèmes liés à l'immigration, etc. Un de mes objectifs principaux consiste à renforcer la position de Bruxelles sur l'échiquier national et international, de façon à être en mesure de porter remède aux problèmes de l'homme de la rue, c'est-à-dire de tout un chacun.

Après ce préambule, j'en viens aux questions posées par Mme Huytebroeck.

La Région de Bruxelles-Capitale participe activement, en partenariat avec les deux autres Régions, aux réunions interministérielles sur diverses problématiques interrégionales dont, notamment, pour ne citer que ces exemples-ci : la mise sur pied du RER qui se joue au sein de la Cimit — Conférence interministérielle sur la mobilité, les infrastructures et les télécommunications —, l'autonomie fiscale ou le refinancement des Régions.

En ce qui concerne l'accord entre les Régions flamande et wallonne sur l'octroi de la gratuité aux seniors sur les réseaux *De Lijn* et TEC, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ne veut pas répondre dans la précipitation en proposant d'emblée une mesure identique. Cette question sera étudiée attentivement, entre autres en fonction du budget que nous arrêterons dans quelques jours. Je peux néanmoins préciser qu'il est clair que les membres du gouvernement de la Région bruxelloise entendent bien faire respecter le droit de non-discrimination à l'égard de tous les Bruxellois, qu'ils soient francophones ou néerlandophones, et rechercher au maximum la justice sociale en la matière.

Enfin, à titre complémentaire, je vous donnerai volontiers les différents engagements que la Région de Bruxelles-Capitale a pris concernant les autres problématiques soulevées dans votre interpellation.

Tout d'abord en matière d'environnement, des contacts réguliers sont organisés entre les trois régions afin de prendre des mesures environnementales communes. À cet égard, un protocole d'accord a été signé, le 6 avril 2000, entre les trois ministres régionaux de l'Environnement. Ce protocole vise à faire progresser des dossiers d'intérêt commun : dans des matières aussi concrètes que la prés-

vention et la gestion des déchets, la gestion de l'eau, la qualité de l'air, les nuisances sonores, l'assainissement des sols, ou encore les relations santé-environnement.

Ces contacts contribuent aussi à créer un espace de dialogue permanent où se confrontent les expériences propres à chaque région, générant ainsi une dynamique constructive dans les domaines traités. Parmi les résultats tangibles que nous pouvons enregistrer et qui sont l'émanation directe de ces réunions de travail, nous soulignons les campagnes d'information commune à la prévention des déchets, l'harmonisation des diverses obligations de reprise, la gestion des déchets électroniques et les actions communes d'inspection.

Quant au dossier Drogenbos, des échanges de vues ont lieu fréquemment avec le cabinet de la ministre flamande de l'Environnement. Celle-ci est clairement opposée au projet de construction de l'incinérateur, malgré qu'elle refuse de retirer le permis d'environnement accordé aux promoteurs du projet.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Il s'agit de la ministre flamande de l'Environnement, Mme Vera Dua.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement. — Vous avez raison, Madame.

En attendant un éventuel dénouement juridique définitif, le ministre de l'Environnement de notre Région a entrepris des négociations avec chaque intercommunale flamande promotrice du projet, afin de traiter leurs déchets en Région de Bruxelles-Capitale.

Pour ce qui concerne la question posée relative à la politique des attachés commerciaux régionalisés, il est clair que la collaboration avec les deux autres Régions pour éviter de multiplier les sièges des attachés dans les villes étrangères en promouvant un réel partenariat est absolument indispensable pour la Région de Bruxelles-Capitale, compte tenu de la nécessité de pouvoir travailler sur des économies d'échelles intéressantes.

Un accord de principe avec la Région wallonne est acquis. Par ailleurs, les discussions avec la Région flamande progressent de manière satisfaisante et un accord de principe partiel existe déjà.

C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'un accord datant de 1994 prévoit la collaboration entre les trois régions du pays, pour que les attachés commerciaux d'une région puissent travailler pour le compte des autres régions dans une ville étrangère, au sein de laquelle ces autres régions ne seraient pas représentées.

Le ministre des Relations extérieures, M. Gosuin, avec qui j'ai encore évoqué le problème ce matin, y travaille activement.

En matière d'emploi, il faut tout d'abord relever qu'un accord de coopération a été signé entre la Communauté flamande et la COCOF, relatif à l'échange de stagiaires en formation technique et linguistique, accord qui a été l'objet de la Table ronde du 10 mai dernier.

Il faut également rendre compte du fait que des accords de collaboration existent entre l'ORBEM et le VDAB pour le placement des demandeurs d'emploi, et que cette collaboration reflète les prémices d'une politique interrégionale en la matière.

De très nombreux contacts ont lieu entre les trois régions pour ce qui concerne la mise en œuvre des différentes politiques en matière d'emploi, que ce soit au niveau de la conférence interministérielle de l'emploi ou d'une conférence interministérielle interrégionale « emploi » à mettre en œuvre.

Enfin, il faut également noter les efforts qui ont été faits par les trois conseils économiques et sociaux des Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale pour étudier ensemble l'avenir de la Région de Bruxelles-Capitale, au centre d'une communauté d'intérêts socio-économiques (cf. la journée de réflexion du 22 juin dernier sur ce thème); l'ensemble de ces travaux qui vont pouvoir être soumis aux trois gouvernements régionaux devront donc alimenter des actions permettant une meilleure interopérabilité des politiques régionales, notamment sur le territoire de Bruxelles-Capitale.

En ce qui concerne les travaux publics, il a été décidé de créer deux groupes de travail interrégionaux lors de la rencontre entre M. Simonet et M. Dewael.

Le premier pour conduire la politique de mobilité, et le second pour gérer la signalisation défaillante des terrains industriels proches du ring de Bruxelles.

Sur ce dernier sujet, et conformément à la déclaration gouvernementale, il sera veillé à la coordination des politiques régionales, et ce dans le respect de leurs compétences respectives. Il est de notre devoir, et c'est notre responsabilité en tant que pouvoir public, de créer un cadre favorable aux activités économiques dans le respect du projet de ville du gouvernement.

Les entreprises industrielles étant extrêmement sensibles à la congestion du trafic, elles se sont « naturellement » installées à proximité immédiate du réseau autoroutier et partant, à la frontière de la Région. Il convient donc d'améliorer l'accessibilité de ces zones.

En conclusion, la mesure visant à étudier la signalisation défaillante des sites industriels autour de Bruxelles s'inscrit dans le droit fil de vos préoccupations et témoigne de notre souci de maintenir et développer le secteur industriel qui constitue un pan important du tissu économique de la Région.

Je voudrais ajouter quelques mots à l'intention de Mme Huytebroeck et de M. Cérexhe.

Je considère que deux régions doivent pouvoir se rencontrer sans que la troisième puisse considérer qu'il s'agit d'une injure à son égard.

À La Hulpe, Flamands et Wallons avaient des choses à discuter ensemble. Nous allons voir les Wallons sans voir les flamands, qui pourraient aussi en prendre ombrage ... L'idée que, quand deux régions se rencontrent, la troisième doit être présente, est une vision excessive des choses.

M. Benoît Cérexhe. — Il y a une symbolique sous-jacente ...

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement. — Il est très important que les régions se voient pour régler leurs dossiers bilatéraux. Je n'écarte pas la possibilité de futures réunions trirégionales mais je crois qu'il faut déblayer le terrain sur le plan bilatéral, voir ensuite quels sont les problèmes qui ne peuvent être résolus qu'au niveau trilatéral, puis faire éventuellement ce que vous souhaitez. Je ne suis donc pas opposé par principe à une réunion des trois régions. Je n'ai aucun complexe. Nous sommes une région *sui generis*. Dans certaines matières, nous avons davantage de compétences que les deux autres régions. Quand j'entends parler de Bruxelles à l'étranger, c'est plus avec envie qu'avec pitié ou commisération. Toutes les villes du monde aimeraient être la capitale d'une grande Union politique. Je constate, en qualité de Ministre-Président, comme je l'ai fait auparavant en qualité de bourgmestre, que nous sommes courtisés par énormément de personnes. Mes

Collègues Ministres et moi, pourrions, si nous le voulions, passer beaucoup de temps à gauche et à droite dans le monde pour représenter Bruxelles.

M. Denis Grimberghs. — Ne vous inquiétez pas, M. Chabert s'en charge.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement. — M. Chabert le fait très bien. Il me semble important d'entretenir des contacts avec les deux autres Régions et avec l'étranger.

En ce qui concerne les quatre « agressions », je dirai à propos de La Hulpe que Flamands et Wallons peuvent encore se voir sans belle-mère. Quant à la Sainte-Perlette, le « *Financieel Economische Tijd* » de la semaine dernière a publié un article dans lequel il apparaît que certains milieux flamands extrêmement influents se demandent si la grande bénéficiaire de la Sainte-Perlette sur le plan financier ne sera pas la Région bruxelloise ...

M. Benoît Cérexhe. — Partagez-vous leur analyse ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement. — Je fais examiner la véracité de leur analyse mais je n'arrive pas aux mêmes conclusions. En d'autres termes, je ne crois pas qu'il faut reprendre d'une main ce que l'on donne de l'autre. Je réfute ce genre de conclusion. Quoi qu'il en soit, s'il s'avère que leur analyse est exacte, nous pourrions nous réjouir. Tout le monde ne partage pas la même impression que vous, que la Sainte-Perlette nous est défavorable sur le plan du refinancement.

En ce qui concerne le refinancement, je peux vous dire que j'ai été un de ceux qui l'ont fait inscrire dans l'accord du gouvernement fédéral. L'augmentation de l'accord de coopération de 2 milliards à 4 milliards et quelques en quatre ans, n'est pas négligeable. Je pense qu'elle permettra de faire un certain nombre de choses. Effectivement, à première vue, à moins que ce ne nous soit pas retiré par ailleurs, la régionalisation des impôts régionaux qui croissent plus vite que d'autres types d'impôts est sans doute positive pour la Région bruxelloise. Donc, avant de se lamenter en matière de refinancement, je vais examiner les conséquences exactes de la Sainte-Perlette. Elles sont difficiles à évaluer car certaines modalités d'exécution ne sont pas encore connues. Les experts financiers estiment qu'il leur est très difficile *hic et nunc* de faire le genre de calcul financier que, comme moi, Madame, vous souhaiteriez avoir rapidement.

Reste l'autonomie constitutive : c'est très bien de crier « au loup ! », mais pour ma part, je n'ai encore vu sur la table aucun projet où notre statut serait diminué par rapport à celui des deux autres Régions. Je crois au contraire qu'aujourd'hui, tous les Flamands et Wallons réalistes ont compris que le schéma du condominium sur Bruxelles était révolu, qu'il ne pouvait être poursuivi, que Flamands et Francophones de Bruxelles avaient intérêt à travailler ensemble au développement de leur Région.

Par ailleurs, je puis vous annoncer que, le PRAS étant à présent entériné — en tout cas, au niveau du gouvernement car il doit encore être soumis au Conseil d'État — nous allons entamer activement — et j'assume pleinement cette responsabilité — la rédaction du PRD, le projet de ville que vous réclamez à grands cris depuis longtemps, sans doute à juste titre, qui se voudra un projet progressiste, audacieux, ambitieux, très bruxellois, tout en étant très ouvert aux autres et au reste du monde. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Mme la Présidente, j'ai été vivement impressionnée par la dernière phrase de M. de Donnea. J'attends de voir et de juger sur pièce : je suis très impatiente de connaître ce « projet progressiste » !

Je suis tout à fait d'accord avec vous, M. de Donnea, lorsque vous dites « ce n'est pas une insulte et une injure que deux régions se rencontrent ». J'ai même dit directement que c'était plutôt une bonne chose. Cependant, j'ai trouvé dommage que voici quinze jours, à un moment important, Bruxelles ne se soit pas également trouvée autour de la table, avec la Wallonie et la Flandre.

J'en viens à la collaboration, M. de Donnea. Vous avez cité des exemples de collaborations qui fonctionnaient. Cependant, l'histoire de notre Région est également émaillée de non-collaborations et la dernière en date concernant la STIB était quand même assez édifiante ! Je sais parfaitement que des collaborations existent dans de nombreux domaines, d'où mon étonnement de n'avoir pas vu la Région bruxelloise associée à ce qu'on a appelé un peu rapidement peut-être le « Gouvernement wallon-flamand ». Mais s'y ajoute l'absence de notre région à la table fédérale de Bruxelles. J'ai bien entendu ce qu'a dit M. Vervoort, à savoir que ce jour-là, lors des négociations fédérales, c'étaient les partis qui étaient représentés mais dans ce cas, si des partis avaient décidé de déléguer MM. Van Cauwenberghe et Dewael, cités dans la presse non pas en tant que représentants du PS et du VLD mais en tant que ministres régionaux, je comprends mieux, et il me semble dès lors que le PRL-FDF aurait dû envoyer comme représentant de son parti le Ministre-Président de la Région bruxelloise, à savoir M. Simonet. Il y a là eu une erreur d'appréciation au niveau des gens désignés pour représenter les partis.

M. Marc Cools. — Nous sommes un parti uni et solidaire entre Wallons et Bruxellois.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Oui, M. Cools, mais à partir du moment où MM. Van Cauwenberghe et Dewael étaient autour de la table pour représenter leur parti, il aurait été plus stratégique d'envoyer un représentant du PRL-FDF, pour le Gouvernement bruxellois.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. — Bruxelles fait partie de la Communauté française et le Ministre-Président de la Communauté française était présent. (*colloques*)

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Chers collègues, je vous propose de suspendre la séance pendant quelques minutes. (*Assentiment.*)

La séance plénière est suspendue.

De plenaire zitting is geschorst.

La séance plénière est suspendue à 17 h 20.

De plenaire zitting wordt om 17.20 uur geschorst.

Elle est reprise à 17 h 35.

Ze is om 17.35 uur hervat.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

De vergadering is hervat.

INTERPELLATION DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT CONCERNANT « SES DECLARATIONS CONCERNANT LA RECOMMANDATION ADOPTEE LE 30 JUIN DERNIER PAR LE PARLEMENT BRUXELLOIS »

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS TOT DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE « ZIJN VERKLARINGEN BETREFFENDE DE AANBEVELING AANGENOMEN DOOR HET BRUSSELS PARLEMENT OP 30 JUNI LAATSTLEDEN »

Bespreking

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour développer son interpellation.

M. Denis Grimberghs. — Mme la présidente, M. le Ministre-Président, je ne dois pas vous rappeler que notre Parlement a approuvé le 30 juin dernier, à l'unanimité des élus des formations démocratiques, une recommandation en conclusion du rapport de la commission de l'Infrastructure qui a examiné l'ensemble des propositions émanant de la SNCB pour améliorer « la mobilité dans et autour de Bruxelles ».

On se souviendra que vous-même, M. de Donnea, vous aviez qualifié cette recommandation parlementaire de « cornichonnerie » à la suite d'incidents créés par un engagement politique partisan de votre formation en faveur de la réalisation du 2^e terminal TGV sur le site de Schaarbeek-Formation. Et cela en tentant de faire de cette question un enjeu pour les élections communales.

Quelques semaines après l'approbation de cette recommandation parlementaire qui a examiné, dans un ensemble plus vaste, cette question de la localisation du 2^e terminal TGV, il était assez choquant de voir un certain nombre d'élus libéraux déclarer que cette solution leur paraissait optimale quand bien même le Parlement bruxellois et l'ensemble des élus du PRL-FDF avaient, sous la houlette de Willem Draps, exigé une étude réalisée par des experts internationaux pour justifier la réalisation d'un 2^e terminal TGV sur la place de Bruxelles et envisager les différentes localisations possibles.

Au sujet de la localisation de cette méga-infrastructure, on ne peut se défaire de l'impression que c'est moins une question d'investissements ferroviaires qu'une question de politique immobilière ou urbanistique qui est en cause.

Ainsi, il est apparu comme profondément choquant que l'on ouvre les appétits des investisseurs immobiliers sur un nouveau site alors que le site de la gare du Midi est loin d'être finalisé. Quant à moi, entendre aujourd'hui que la SNCB est preneuse d'un bâtiment administratif construit sur le site de la gare du Midi ... je ne trouve pas cela une bonne nouvelle ! Si la seule bonne nouvelle pour le développement de la gare du Midi c'est que la SNCB accepte d'y placer ses bureaux, cela me semble plutôt une nouvelle bizarre ! Cela montre plutôt qu'il y a un manque d'investisseurs qui soient étrangers au projet, dans cette zone du Midi. De plus, le site dont il est question est loin de pouvoir assurer une continuité urbanistique dans cette

ville-région, au point que l'expression « terminal TGV au milieu de nulle part » est aujourd'hui reprise par quasiment tous les commentateurs.

Cela n'empêche M. Eric André de se désolidariser de la motion adoptée par notre Conseil et dans le même temps, celui qui allait devenir Ministre-Président du gouvernement bruxellois, de maltraiter le travail parlementaire comme il l'a fait !

Traiter de la sorte un travail sérieux de la commission de l'Infrastructure que présida Willem Draps nous semble parfaitement choquant. La commission de l'Infrastructure a fait un travail qui a été considéré comme remarquable et souligné par l'ensemble des groupes lors de l'adoption de la recommandation.

Cet avis, il a été pensé, réfléchi, pesé à la suite de très nombreuses auditions.

Je pense qu'il est utile de rappeler que ce travail a été réalisé en tentant de dépasser les clivages qui pouvaient exister précédemment sur l'ensemble des dossiers présentés par la SNCB sous le vocable « Mobilité dans et autour de Bruxelles ». Dans cet ensemble figurait le dossier du 2^e terminal TGV. Ce n'était qu'une pièce du puzzle mais, l'intérêt du travail réalisé était justement d'examiner cette pièce dans un ensemble plus vaste, et de prendre en compte, une dimension qui aurait dû intéresser le secrétaire d'État E. André : le développement urbanistique de Bruxelles.

Je pense très sincèrement que mes collègues, singulièrement ceux de la commission qui ont eu l'occasion de se rendre sur place sur le site de Schaerbeek-Formation, ont bien aperçu que le type de développement qui pourrait être réalisé au départ d'une implantation du 2^e terminal TGV au milieu du site de Schaerbeek-Formation était fort peu compatible avec le projet de développement urbain souhaité par la grande majorité des élus régionaux bruxellois.

Que les choses soient bien claires : il ne s'agit pas d'un combat de clocher des Schaerbeekoïses contre les Bruxellois.

Nous l'avons dit lors de l'adoption de la recommandation d'ailleurs. Pour faire bonne mesure, j'avais précisé que si le site de la gare de Schaerbeek-Formation qui doit son nom à des raisons historiques se trouve intégralement sur le territoire de la ville de Bruxelles, c'est aussi vrai que la gare de Schaerbeek-voyageurs est sur le site de Bruxelles-Ville à l'exception des trottoirs ! Il ne s'agit donc pas d'un combat de clochers ! Il s'agit d'un débat dont l'importance justifie qu'il soit traité avec la plus grande attention au niveau régional. Et que l'on recherche, le cas échéant, le moment venu, le consensus le plus large pour ce projet de développement.

Certains ont critiqué le fait que des experts désignés par les membres du gouvernement ont contribué aux réflexions et aux débats qui ont vu le jour sur l'ensemble de ces dossiers au sein de la commission de l'Infrastructure.

Il est vrai que le secrétaire d'État alors en charge de l'urbanisme n'avait pas d'experts autour de la table. Mais il est tout aussi vrai que d'autres membres du gouvernement étaient bien représentés et ont assisté à l'ensemble des délibérations de la commission de l'Infrastructure.

Il est vrai aussi que le débat de type urbanistique, compte tenu de la préparation du PRAS définitif toujours en cours au moment de nos débats, était loin d'être épuisé. Il est donc normal que le débat se poursuive. Ce qui n'est pas normal, c'est qu'un membre du gouvernement considère comme nul et non avenu une recommandation

approuvée à l'unanimité des élus des formations démocratiques par notre Parlement. Et avec quelle rapidité !

C'est pour cette raison que j'avais demandé une motion de censure à l'égard de M. André. Dans les faits, M. Ducarme s'en est chargé et cette question est donc réglée.

Je n'y vois pas de lien de cause à effet. Je dis simplement que M. Ducarme s'en est chargé. Vous auriez pu rester au gouvernement, jusqu'au mois de janvier, nous aurions pu continuer à parler ... Je suis d'ailleurs très content que vous soyez venu cet après-midi. Vous auriez pu rester membre du gouvernement ...

Ce n'est d'ailleurs pas la seule question à laquelle vous n'avez pas envie de répondre !

Cela dit, je ne croyais pas avoir un succès aussi rapide. J'espérais en effet que nous ayons un débat vif et difficile avec vous en qualité de Secrétaire d'État. Ce n'est malheureusement plus possible. Mais je dis clairement que j'ai davantage confiance en votre remplaçant, M. André, pour garder à l'esprit les recommandations de notre Parlement en la matière.

Je ne vais pas paraphraser le rapport et la recommandation, que M. le secrétaire d'État Willem Draps connaît bien. Et j'espère que M. le Ministre-Président a pris également un peu de temps pour parcourir ce qu'il considérerait comme « une cornichonnerie ». Et dans le cas contraire, je suis persuadé que les services du Parlement peuvent lui fournir un exemplaire de ce document. Mais, M. le Ministre-Président, ne lisez pas seulement la partie relative à votre audition.

Néanmoins, si je ne vais pas paraphraser ce qui se trouve dans ce rapport, je souhaite tout de même exposer les raisons pour lesquelles nous nous opposons à la réalisation du second terminal TGV de Bruxelles, en particulier sur le site de la gare de Schaerbeek-Formation.

Tout d'abord, il n'est pas prouvé qu'il soit nécessaire avant plus de vingt-cinq ans de construire un second terminal TGV à Bruxelles. Cet élément figure d'ailleurs dans le rapport et, à cet égard, nous demandons que soit réalisée une étude internationale afin de savoir dans quel délai ...

M. Marc Cools. — Si cela se fait dans dix ans, nous pourrions en discuter à ce moment là !

M. Denis Grimberghs. — Effectivement, tout cela pourrait attendre. Mais je crains que M. de Donnea ne veuille laisser un témoignage de son passage à la Ville et à la Région. Ce que je cherche à éviter, c'est que l'on entreprenne trop tôt pareil chantier. Mais si vous me dites que l'on arrête tout et que l'on en reparle dans dix ans, moi j'en serai ravi !

En second lieu, le terminal TGV « Bruxelles-Midi » est loin d'être achevé.

Troisièmement, Bruxelles n'a pas besoin de centaines de milliers de mètres carrés de bureaux supplémentaires.

Il existe déjà des centaines de milliers de mètres carrés de bureaux vides dans Bruxelles. De plus, la destination urbanistique prévue pour Schaerbeek-Formation est relative à l'implantation d'entreprises industrielles et artisanales. À ce propos, je ne peux pas manquer l'occasion de vous remettre un exemplaire de ces très belles photos que vous devriez avoir en permanence sous les yeux lorsque vous réfléchissez à ce problème !

Ces photos montrent bien que la destination naturelle de ce site n'est pas d'y localiser une vingtième commune entre l'incinérateur et la station Nord d'épuration de Bruxelles.

Enfin quatrièmement, et c'est un comble pour un dossier relatif à un investissement ferroviaire : il n'existe aujourd'hui aucune étude relative à l'accessibilité de ce site !

Plus généralement, nous estimons que la localisation du second terminal telle qu'imaginée par MM. Ducarme, Hasquin et de Donnea — et M. Eric André y est aussi allé de sa petite « patte » — est fondamentalement « coupée du tissu urbain, orientée vers la périphérie et avec un développement important de stationnement pour l'aéroport » (extrait de la recommandation approuvée le 30 juin 2000 par le Parlement bruxellois).

Quant à nous, nous exigeons, d'une part, qu'il n'y ait aucune décision définitive dans ce dossier — et cela rassurera M. Cools ! — avant la réalisation des études d'incidence en application des législations belges et européennes en la matière ! Pour nous, cela veut dire que les autorités politiques compétentes c-à-d. la Ville de Bruxelles, la commune de Schaerbeek et la Région de Bruxelles-Capitale ne peuvent prendre part à quelque décision de principe engageant la construction du second terminal TGV, avant que les études d'incidence n'aient lieu; sinon elles se positionneraient en situation de juge et partie et, une fois de plus, l'on aurait réalisé une étude d'incidence alors que la décision serait déjà prise.

Nous demandons également qu'une étude environnementale soit réalisée sur les conditions de circulation des trains TGV à l'intérieur de Bruxelles, en particulier si la ligne 28 de contournement ouest de Bruxelles devait être utilisée régulièrement à cet effet.

Par ailleurs, de colloques en colloques, il apparaît de plus en plus manifeste que la proposition d'activer un 2^e terminal TGV sur le site de Schaerbeek-Formation est moins justifiée par des problèmes de politique ferroviaire que par la volonté tant de la SNCB que de l'ancien bourgmestre de la ville de Bruxelles de voir se développer un nouveau pôle de bureaux pour la localisation des institutions européennes à Bruxelles.

Compte tenu du changement des acteurs, il est sans doute utile que l'on reprecise aussi à M. de Donnea combien est grande notre volonté de voir s'achever les projets d'aménagement du quartier européen qui sont en rade depuis trop longtemps.

Depuis l'étude « *Espace Bruxelles Europe* » dont M. de Donnea doit avoir un certain souvenir en passant par la dalle du Luxembourg, « *Les Sentiers de l'Europe* » et autres initiatives visant à remodeler ce quartier à l'initiative de tel ou tel, il faut bien convenir que l'état de l'espace « Bruxelles-Europe » n'est guère conforme à nos ambitions de faire de Bruxelles la capitale des institutions européennes et une des grandes capitales internationales.

Ainsi, refuser l'appellation « Bruxelles-Europe » pour le site de Schaerbeek-Formation et s'insurger contre la réaffectation du Résidence-Palace dans une fonction administrative européenne ne sont certainement pas incompatibles. C'est du reste la même logique : celle de voir les autorités publiques agir avec continuité et cohérence ! C'est là la meilleure façon d'éviter les dérapages, les lenteurs et les spéculations immobilières. Finir ce que l'on a commencé avant d'entamer de nouveaux chantiers, voilà ce que nous vous demandons !

Puis-je me permettre, à cet égard, de rappeler notre vœu de voir notre Parlement jouer un rôle permanent de forum avec les différentes instances européennes concernées, afin d'éviter que toutes ces questions ne soient débattues en différents lieux mais pas ici.

En essayant d'être pédagogue, je désirerais conclure de manière claire. La question de savoir s'il faut un second terminal TGV à Bruxelles et de savoir quand il faudrait éventuellement le développer reste posée. La véritable question est de savoir « à qui » il faut confier une étude sérieuse sur ce sujet. C'est là la première volonté de notre recommandation.

La priorité doit aller à la finalisation du Nord, du Midi et du quartier européen — comme le prévoit d'ailleurs le PRAS. Pourquoi ? Parce que les investissements publics comme les investissements privés ne sont pas suffisants pour être dispersés. C'est d'ailleurs le rôle des pouvoirs publics de veiller à les canaliser vers l'endroit où ils permettent l'aboutissement de grands projets urbanistiques. Si, du temps de Léopold II, on avait agi comme on le fait depuis quelques décennies dans notre Région, nous n'aurions pas les ensembles urbanistiques qui témoignent d'un riche passé et d'une conception urbaine cohérente.

Quand je dis que les investissements publics sont insuffisants, ce qui se passe à l'heure actuelle à la SNCB est révélateur de l'ampleur des besoins.

Mme Durant met 55 milliards de francs sur la table; et tous les acteurs de la SNCB disent que c'est encore insuffisant. Effectivement, si l'on veut tout réaliser ce n'est pas assez ! Dès lors, il ne faut pas tout faire. C'est ce que nous mettons en évidence dans notre recommandation. Bien entendu, cela implique alors que des choix soient posés. Aussi, me semble-t-il, si le second terminal TGV doit voir le jour, ce n'est pas avant le plan décennal 2010-2020 que l'on pourra l'inscrire à l'agenda.

M. Ducarme a, il est vrai, annoncé qu'il allait offrir le dégel d'une « réserve foncière » de 250 hectares à la Région bruxelloise. Vous-même, vous évoquez la création d'une nouvelle commune : F.X.D.D.-City ! Il me semble utile de vous dire que le concept de « réserve foncière » consiste à garder, pour plus tard, des possibilités de développement qui seront à activer au moment où cela sera nécessaire. Or, ce n'est pas nécessaire aujourd'hui ! M. de Donnea, je vous le dis, ce n'est pas le moment d'ouvrir des « appétits » de ce côté : il existe, dans notre région, trop de lieux importants où il faut finaliser ce qui a été entrepris; il y a même des zones de redéveloppement prioritaires que vous avez vous-même inscrites dans le PRAS. Dès lors, F.X.D.D.-City, c'est trop tôt ! Et ce n'est d'ailleurs pas le projet que les Bruxellois souhaitent pour ce site. Et puis, d'ici là, seront peut-être envisagés pour ce site d'autres projets que celui de créer une Xième commune, surtout pôle de bureaux européens.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Moock.

M. Michel Moock. — Mme la Présidente, M. le Ministre-Président, chers Collègues, certaines de mes idées ont été exprimées par M. Grimberghs au début de son intervention. Puisque nous avons eu des réunions ensemble et que nous sommes arrivés à un consensus, ce n'est pas parce qu'il est dans l'opposition et moi dans la majorité que je vais exprimer le contraire de ce qu'il dit. Peut-être que l'opposition sera contente et la majorité un peu moins ...

En date du 30 juin 2000, le Parlement a voté à la quasi unanimité une motion de résolution concernant le plan de mobilité de la SNCB au niveau de la Région.

Il faut se rappeler qu'un groupe de travail présidé par M. Draps avait déblayé le terrain au cours de nombreuses auditions et réunions.

Reprenons quelques recommandations :

- achever prioritairement le terminal midi;
- examiner tous les sites possibles y compris celui de l'actuelle gare de Schaerbeek si la nécessité d'un second terminal était démontrée;
- accompagner les travaux de mesures permettant d'éviter l'exode urbain et d'améliorer la qualité de vie des Bruxellois, non seulement en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;
- faire réaliser des études par des experts indépendants, quant à la congestion de la jonction et l'emplacement d'un hypothétique second terminal.

Dans le courant de l'été, de nombreuses personnalités politiques ont visité Schaerbeek et, élections communales obligeant, y sont allées chacune de leur commentaire.

Certains, comme vous, M. le Ministre-Président, se prononcent en faveur des thèses de la SNCB, et je pense que vous persévérez, ce qui en soi n'est pas critiquable. Certains, comme M. André, ne se sentaient pas liés par la résolution du Parlement.

Nous pensions d'abord que l'abstention du Secrétaire d'État était liée à des raisons déontologiques, ce qui est tout à fait honorable. Cependant, dès le moment où environ 70 députés, toutes couleurs confondues, votent une motion, nous pensions qu'il devait s'y sentir lié.

M. Draps avait mené son groupe de travail tambour battant. Maintenant qu'il est secrétaire d'État et au vu des compétences qui lui sont allouées, je suppose qu'il sera, lui, fidèle à la résolution votée par le Parlement et qu'il fera tout pour qu'elle soit suivie de résultats.

Nous ignorons si, que ce faisant, il n'y aura pas de divergences au sein du gouvernement, en particulier entre vous-même et M. Draps, mais nous espérons que le vocable de cornichonnerie disparaîtra du dictionnaire de cette Assemblée.

La motion avait été étudiée, pesée, discutée et votée.

Nous osons espérer que vous aurez à cœur, M. le Ministre-Président, de défendre cette motion auprès des différents interlocuteurs, même si, en ce qui vous concerne, vous ne faisiez pas encore partie de cette assemblée.

J'attendrai avec plaisir votre réponse et j'espère que nous obtiendrons satisfaction. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

Mme Geneviève Meunier. — Mme la Présidente, M. le Ministre-Président, lors de votre installation la semaine dernière, mon collègue, M. Adriaens, vous a offert, sous couvert humoristique, un pot de cornichons puisque vous aviez déclaré récemment que « ceux qui ont voté ces cornichonneries ont fait une erreur ».

Mais, plus sérieusement, il vous rappelait l'importance de la recommandation, adoptée à l'unanimité des partis démocratiques de cette assemblée, qui a nécessité des dizaines d'heures d'auditions

d'experts divers, dont vous-même, et de travail des commissaires pour arriver à un large consensus, dépassant largement le clivage majorité/opposition.

Ce travail a été unanimement salué par cette assemblée et par la presse. Il constitue en fait un des gros et rares dossiers traités lors de la première année de législature. Les membres du gouvernement se sont abstenus, ce qui paraissait logique puisque cette recommandation leur était en grande partie adressée. Le gouvernement bruxellois avait d'ailleurs lui-même émis un avis très circonstancié sur le document de la SNCB intitulé « mobilité dans et autour de Bruxelles » et sur le projet de terminal en particulier.

Nous pensons donc qu'en tant que Ministre-Président, vous alliez infirmer vos déclarations par rapport au vote de cette recommandation ou, à tout le moins, les nuancer fortement, par respect pour cette assemblée. Nous avons donc été consternés d'entendre que vous mainteniez vos déclarations et, je vous cite, « il est nécessaire d'avoir une discussion sur l'avenir de la zone de formation, zone essentielle parce qu'elle offre la possibilité de construire sans détruire ». Donc, faisant fi de notre recommandation, vous reprenez votre éternel credo sur l'Europe : « Bruxelles est l'avenir de l'Europe, il faut faire de la place à l'Europe, qui est facteur de croissance, qui est le grand projet de notre ville. ».

Comme on ne veut pas d'une mégapole de bureaux pour l'Europe, on ne veut pas non plus d'une petite commune bien sympathique comme vous l'avez suggéré récemment lors d'un colloque avec des investisseurs.

Croire que l'on a raison seul contre tous, M. le Ministre-Président, ne serait-ce pas un peu prétentieux ?

Le groupe ECOLO tient encore une fois à vous rappeler que le débat a eu lieu de façon approfondie pendant quatre mois et qu'il s'est terminé par le vote de cette recommandation. Celle-ci a conclu que pour toute une série de raisons financières, d'infrastructure, mais aussi d'intégration dans la ville, cette implantation d'un deuxième terminal à Schaerbeek formation était fort peu compatible avec le projet de ville souhaité par une grande majorité de conseillers régionaux bruxellois.

ECOLO, comme d'autres, souhaite accueillir correctement l'Europe, mais croire qu'elle est prête à aller mettre une partie de ses bâtiments sur la gare de formation est une erreur énorme.

Depuis lors, des éléments importants sont intervenus dans ce dossier. Je pense particulièrement au fait que le gouvernement fédéral vient de décider des priorités du plan décennal d'investissement voyageurs de la SNCB. La seule décision qui a été prise concernant le second terminal multimodal bruxellois est d'entreprendre une étude globale en 2001, l'implantation définitive n'étant décidée qu'au terme de l'étude, en 2002.

Le niveau fédéral s'est rendu compte lui aussi que le dossier n'était pas suffisamment étayé et argumenté scientifiquement et nécessitait un examen approfondi. J'ai la conviction que le travail de fond effectué par notre commission infrastructure a pesé dans la décision du report fédéral.

L'Europe est prête à s'intégrer harmonieusement à Bruxelles et nous ne devons pas, en son nom, commettre des erreurs urbanistiques funestes. J'ai le sentiment que c'est notre assemblée qui voit loin pour Bruxelles et pas ceux qui sont prêts à sacrifier une saine planification sur l'outil de l'Europe. L'exemple du projet D4, D5 ne fait que conforter ma conviction.

En conclusion, je voudrais vous demander, M. le Ministre-Président, de vous engager à respecter le travail parlementaire effectué dans le dossier de l'étude de la mobilité dans et autour de Bruxelles et, surtout, à mettre en œuvre rapidement les propositions que contenait cette recommandation. Je voudrais aussi vous demander de ne plus défendre publiquement les positions que vous avez tenues en tant que bourgmestre de la ville de Bruxelles ou de président de parti bruxellois. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement. — Mme la Présidente, chers collègues, M. Grimberghs, je crois qu'il n'y a pas de réelle contradiction entre nous. Cela doit vous étonner. Je crois que vos préoccupations concernent surtout le court terme.

Sur le court terme, je peux être d'accord avec vous sur beaucoup de points : qu'il faille éviter de laisser en friche les abords de la gare du Midi, certaines parties du quartier Nord, en particulier celles situées sur Schaerbeek, qui peuvent encore connaître un certain développement; qu'il faille éviter de déménager des activités qui sont très bien là où elles sont et qu'il est en tout cas préférable de les y laisser plutôt que de les déménager, ce qui entraînerait des coûts importants, me semble évident. Je n'ai jamais dit qu'il fallait renoncer à terminer les constructions aux abords de la gare du Midi, en ce compris les zones de bureaux et d'habitats qui doivent s'y ériger. Je n'ai jamais dit, comme certains ont essayé de me le faire dire, qu'il fallait délocaliser les fonctions européennes situées dans le quartier européen actuel vers la gare de Schaerbeek-formation ou vers d'autres endroits. Je pense comme vous qu'il faut éviter, lorsque nous devons faire face aux extensions futures de l'Europe résultant de l'élargissement de l'Europe dans 15 ou 20 ans, de refaire certaines erreurs que l'on a commises et qui ont été soulignées dans l'étude à laquelle vous avez fait allusion et qui avait été commandée, si je ne m'abuse, par un exécutif régional auquel je participais avec M. Bascour et le regretté M. Thys. Je pense d'ailleurs que, si M. Thys, avec lequel j'ai eu une excellente collaboration à l'époque, M. Bascour et moi avions fait preuve de pusillanimité et n'avions pas raisonné à long terme et que si à l'époque nous n'avions pas signé le certificat d'urbanisme permettant d'ériger le Parlement européen là où il se trouve aujourd'hui, le Parlement européen nous aurait échappé.

M. Thys avait ses défauts, comme j'ai les miens, comme tout le monde en a. Il avait cependant une vision des choses à long terme, ce que j'essaie d'avoir également. Il est donc certain que personne, à part peut-être certains technocrates que je n'ai toujours pas rencontrés, ne plaide pour procéder à l'implantation d'une deuxième gare TGV sans avoir effectué toutes les études de circulation nécessaires. Il est clair qu'il faudra dans dix ou quinze ans réaliser l'insertion de cette gare dans le tissu urbain de façon harmonieuse, en prévoyant les liaisons nécessaires avec le centre ville, avec Schaerbeek, avec la gare RER que devra devenir la gare de Schaerbeek, avec les régions wallonne et flamande via le Ring, avec l'aéroport via une liaison ferrée, etc.

Dans un avis rendu à l'unanimité par le collège de la ville de Bruxelles, en ce compris par les échevins ECOLO, nous avons émis toute une série de réserves et de conditions pour pouvoir un jour implanter un deuxième terminal TGV sur le site de la gare de formation dans de bonnes conditions urbanistiques et sociales. J'ai d'ailleurs été entendu par la commission. Malheureusement, je crois que ce jour-là, vous étiez retenu par d'autres devoirs. J'ai déposé cette étude

extrêmement nuancée sur le bureau de M. Draps pour qu'il en tienne compte dans son rapport.

Le rapport de la commission contient évidemment de nombreux points auxquels je peux souscrire. Je pense en effet comme vous qu'il convient de mener une série d'études, je n'ai pas d'état d'âme à cet égard. Je crois toutefois que nous devons être conscients du fait que le développement du TGV est une priorité extrêmement importante. Je suis d'accord qu'il faille d'abord saturer la gare du Midi pour le TGV et vérifier que la jonction Nord-Midi est bel et bien saturée. C'est un boulot de technicien. Il ne m'appartient pas d'aller compter les trains qui passent à tel ou tel endroit.

M. Denis Grimberghs. — M. Draps l'a fait !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement. — Notre travail à nous, parlementaires, consiste à poser de grands choix de société, à émettre de grands jugements de valeur sur des projets et des propositions de loi et sur des décisions gouvernementales que vous êtes appelés à contrôler.

D'après tout ce que j'ai pu voir ou lire, je suis persuadé qu'un deuxième terminal TGV sera un jour nécessaire à Bruxelles. Je suis incapable de vous dire si ce sera dans dix, douze ou quinze ans car je ne suis pas technicien. Ce projet est essentiel pour la région de Bruxelles en tant que capitale de l'Europe. Nous devons avoir, je vous le rappelle, pour objectif de rester une bonne et efficace capitale de l'Europe. Le développement du TGV est aussi une réponse à la problématique de la circulation aérienne. Mme Durant se préoccupe à juste titre des nuisances provoquées par l'aéroport de Zaventem. Je constate que grâce au développement du Thalys, Air France vient de décider de supprimer une série de vols entre Bruxelles et Paris.

M. Denis Grimberghs. — Les Belges vont bientôt prendre l'avion à Orly. C'est une bonne solution !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement. — Le jour où nous pourrons, grâce au TGV, aller directement non seulement à Roissy mais aussi à Heathrow, à Dusseldorf et à Schiphol, nous aurons déjà éliminé bon nombre d'avions qui, actuellement, empêchent les gens de dormir ou créent d'autres nuisances aux abords de l'aéroport de Zaventem. Ce jour n'est pas pour demain; je rassure donc tout le monde : nous avons le temps de faire toutes les études que vous voulez et qui sont nécessaires. Je ne vais donc certainement pas m'opposer à aucune étude et je suis prêt à faire réaliser toutes les études que l'on juge utiles et qui sont notamment énumérées en long et en large tant dans l'avis de la ville de Bruxelles que dans celui de la commission. On ne peut pas à la fois être contre le trop grand nombre de voitures — c'est vrai qu'il faut essayer de diminuer la pression automobile —, être contre le fait qu'il y a trop d'avions qui volent notamment à des heures dérangeantes et en même temps s'opposer au TGV.

M. Denis Grimberghs. — Personne ne s'oppose au TGV !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement. — Je ne parle pas pour vous. Je fais des réflexions d'ordre général qui ne visent personne. Permettez-moi, comme vous l'avez fait, de philosopher un peu ici. Vous n'avez quand même pas le monopole de la réflexion, M. Grimberghs. Vos réflexions m'intéressent et m'amuse en tout cas toujours. Je vous écoute toujours avec beaucoup d'attention.

Permettez-moi toutefois de pouvoir faire part ici de mes états d'âme, de mes réflexions, de mes envies et de mes intentions.

M. Philippe Debry. — Et de vos phantasmes !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement. — De mes phantasmes politiques, car les autres, je suis trop pudique pour en parler ! (*Exclamations.*)

Le développement du TGV est essentiel. J'apprends d'ailleurs avec un certain étonnement qu'au lieu de continuer à utiliser le rail, la Poste va utiliser davantage de camions pour transporter le courrier. Plutôt que de transporter du courrier à moyenne distance par des avions, qui décollent la nuit de Zaventem, je préférerais qu'il y ait des TGV postaux, voire des TGV marchandises pour les colis express, voire des bateaux à grande vitesse. Ce serait une façon d'avoir moins de camions sur les routes, ce que nous souhaitons tous.

Je crois que certains me font un mauvais procès d'intention en croyant que je veux favoriser des spéculations, au contraire. En effet, je n'ai aucune action à la SNCB; je ne possède là aucun terrain; je ne possède d'ailleurs aucune action dans une société de promotion immobilière sur le territoire de la ville de Bruxelles.

Au contraire, c'est une zone d'intérêt général à aménagement différé. Donc, nous avons tout le temps et c'est la Région qui aura l'initiative de rédiger pour cette zone un plan d'aménagement raisonnable et réfléchi. Ce n'est pas en 2005 ni vraisemblablement en 2010 que débiteront les travaux de la deuxième gare TGV. Cela nous permettra d'établir un plan raisonné.

Quelques axes se profilent dans la réflexion que nous devons mener vis-à-vis de cette ZIRAD.

Tout d'abord, il faut qu'il y ait suffisamment de place pour les infrastructures ferroviaires nécessaires.

Ensuite, une réserve foncière doit être prévue pour les extensions à long terme de l'Europe, suite à son élargissement, étant entendu qu'il faut d'abord saturer les autres sites sans les densifier. Je suis hostile à une densification du quartier Léopold, je ne veux pas qu'on rajoute des étages rue Belliard et rue de la Loi et je ne suis pas d'accord non plus, si ce n'est lors d'une rénovation ou pour remplir une dent creuse, que l'on multiplie encore des bureaux dans le quartier Nord-Est, le quartier Schumann, le quartier Léopold, etc. Je pense d'ailleurs que nous sommes tous d'accord sur ce point.

Pour le long terme, bien entendu, lorsque tout sera saturé, qu'il faille désaturer d'abord, je suis d'accord avec vous.

Je n'ai aucun état d'âme à cet égard. Je l'ai déjà dit, c'était même inscrit dans mon programme électoral.

Il faut donc avoir une réserve foncière pour les besoins à long terme. Il faut pouvoir dire clairement à l'Europe que Bruxelles est capable d'assumer son rôle de capitale européenne, même lorsqu'elle regroupera 25 ou 30 pays.

Certains clament partout que Bruxelles ne sera plus capable d'être la capitale européenne le jour où l'on sera confronté à l'élargissement de l'Union. Je veux donner un signal clair et dire : « Non, nous sommes capables d'assumer notre fonction, nous voulons le faire de manière organisée et planifiée », et là je rassure Mme Huytebroeck et ses amis, nous voulons également le faire sans tuer la convivialité de la ville, en luttant au maximum contre une série d'effets pervers que l'on a connus avec les implantations des années '60 ...

M. Philippe Debry. — Des années '60, '70, '80 et '90 !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement. — ... qui avaient été mal organisées et planifiées, comme

M. Grimberghs — et je suis d'accord avec lui — l'a rappelé tout à l'heure. Tel est l'enjeu.

Il faut aussi pouvoir éventuellement utiliser certains de ces terrains pour y accueillir des activités économiques modernes non polluantes. Cela m'étonnerait qu'ECOLO me contredise sur ce point. Il faut prévoir du logement, ...

M. Michel Lemaire. — Des arbres !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement. — ... bien sûr, des arbres. M. Lemaire, je vais vous engager comme consultant.

M. Denis Grimberghs. — C'est une très bonne idée.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement. — Il faut donc prévoir du logement et certains équipements sociaux, commerciaux, et bien sûr, coupler à la gare une aérogare.

Je n'ai jamais rien dit d'autre. Je crois qu'il faut voir cela dans une optique à long terme. Qu'il faille réaliser des études, je suis d'accord. Je fais cependant remarquer qu'à force d'étudier, parfois, on ne fait rien. Si Léopold II, cher à M. Grimberghs, comme à moi-même, avait passé son temps à étudier, il n'aurait pas agi. Cela dit, nous avons le temps de faire des études. Faisons-les. Je peux donc vous rassurer sur ce point-là.

M. Grimberghs, les intérêts de Schaerbeek ne sont pas ceux de Clochemerle. Ses intérêts légitimes doivent être défendus. La gare passagers-voyageurs de Schaerbeek doit devenir une importante station RER afin de desservir les quartiers environnants. Il ne faut pas nécessairement faire passer le trafic TGV par Schaerbeek; cela peut se faire par d'autres endroits qui ne porteront pas atteinte à la convivialité des quartiers qui vous sont, à juste titre, chers.

M. Grimberghs, si Schaerbeek avait manœuvré plus subtilement dans ce dossier, le fonds TGV n'aurait pas été récolté par la Ville de Bruxelles. Je sais que cela ne relève pas de votre responsabilité et que ce n'est pas votre préoccupation première, que vous êtes au-dessus de ce genre de considération. Vous avez dit vous-même que les aspects « clochemerlesques » ne vous intéressaient pas et se situaient en-deçà de vos préoccupations.

En conclusion, je suis d'accord pour que l'on fasse toutes les études nécessaires. Néanmoins, je pense qu'un jour, il y aura inéluctablement à Bruxelles un deuxième terminal TGV. À mon avis, et je ne parle pas au nom du gouvernement, il serait dommage de ne pas utiliser les abords de cette gare TGV pour en faire un pôle d'expansion économique, sociale et européenne. En tout cas, il est préférable de positionner les extensions futures de l'Europe sur des sites où il n'est pas nécessaire de démolir les constructions existantes et de perturber des tissus sociaux vivants et conviviaux. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie, M. le Ministre-Président, de nous dire que nous avons le temps pour faire toutes les études nécessaires. Mais de toute façon, vous êtes convaincus que cela va se produire, à cet endroit, comme vous l'avez imaginé. Donc, toutes les études vont servir à « emberlificoter » le « produit » qui est déjà conçu. Son géniteur a décidé que c'est à cet endroit qu'il doit être érigé.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement. — Je défends ma vision des choses.

M. Denis Grimberghs. — M. le Ministre-Président, vous n'êtes pas le seul à avoir une vision à long terme dans cette ville. Vous pouvez défendre votre point de vue, mais alors ayons un débat par rapport à votre vision qui est très personnelle. Mme Meunier a raison de dire qu'il est excessivement rare d'être tout seul à avoir raison. J'aimerais que vous, vous entendiez un certain nombre d'arguments parce que j'ai l'impression que vous n'avez pas entendu diverses thèses qui ont été en partie répétées ici, et qui se trouvent dans le rapport de manière beaucoup plus complète en ce qui concerne les capacités existant aujourd'hui au Midi. Vous nous dites : « On va vous faire plaisir, on va attendre que cette gare soit saturée. ».

Vous montrez un dédain profond vis-à-vis des problèmes techniques. Personnellement, je ne suis pas non plus un technicien.

Il me semble qu'en tant que responsable, le politique doit définir l'objectif à atteindre et, ensuite, demander aux techniciens si c'est réalisable et ce qu'il faudrait comme moyens pour que cet objectif souhaité soit atteint.

Là réside le débat de la saturation de la jonction Nord-Midi. Tous les techniciens nous expliquent que si rien ne change, on ne pourra pas faire passer davantage de trains. Personnellement, je les crois.

Réfléchissons au problème autrement. Si l'on change la gestion du trafic à l'intérieur de la jonction Nord-Midi, quels sont les investissements qui doivent être faits pour augmenter le nombre de trains et pour qu'ils puissent rouler sur six voies. Six voies, c'est beaucoup par rapport à d'autres capitales européennes. Il est invraisemblable de considérer qu'il y a là un blocage inéluctable, qu'il n'y a pas moyen de faire autrement. Personnellement, je n'y crois pas et je demande aux techniciens de réfléchir, de faire des propositions pour rencontrer l'objectif politique.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement. — Je suis d'accord avec vous.

M. Denis Grimberghs. — Les études en partie déjà réalisées montrent que le développement du projet le plus lointain sur le site de Schaerbeek-Formation — car vous balayez d'un trait le site alternatif de la gare de Schaerbeek, si un jour un deuxième terminal doit être prévu — est celui qui porte potentiellement le plus de préjudice au maintien de l'activité — je pèse mes mots — du site du terminal du Midi. Ce projet a été conçu comme si le terminal du Midi était une erreur. On retire, on gomme, on s'est trompé. Par rapport à quelque chose qui n'est pas finalisé aujourd'hui, ce n'est pas très sérieux, ni vis-à-vis de l'objectif régional qui a été défendu par la Région de Bruxelles-Capitale auprès des autorités fédérales et de la SNCB, qui consistait à dire : nous voulons que l'arrêt TGV soit situé à proximité du centre de la ville.

Franchement, pensez-vous, M. le Ministre-Président, que même en faisant beaucoup d'efforts, en trois, quatre, cinq, dix ans peut-être, on va pouvoir finaliser rapidement et efficacement tout le pourtour, tous les abords de la gare du Midi, mais également tout ce qui relie cette gare au centre de la ville ?

Les travaux à réaliser sont énormes. Ce défi urbanistique est gigantesque. Et si vous avez une vision de l'avenir, c'est cette vision-là qu'il faut avoir. En ce qui concerne les réserves foncières, je ne peux pas vous dire qu'il y a une différence entre ZIR et ZIRAD.

Votre nouveau projet de PRAS en contenait deux. A présent, il semblerait qu'il n'y en ait plus qu'une. Par contre, il y a beaucoup de ZIR.

Ce sont des zones d'intervention régionale qui ne sont pas à aménagement différé. Donc vous pouvez les aménager de suite.

M. Moock pourrait vous emmener à la gare de l'Ouest. Avez-vous déjà vu le potentiel que représente le développement urbain de la gare de l'Ouest ? N'est-ce pas plus urgent pour les personnes qui habitent dans ces quartiers d'urbaniser la gare de l'Ouest par rapport à l'urbanisation possible dans 20 ou 25 ans du site de Schaerbeek-Formation ? Vous minimisez le potentiel que représentent les zones d'intervention prioritaires qui devraient être mises en œuvre dans le cadre du PRAS.

En ce qui concerne l'Europe, vous prévaloir de la vision qui a effectivement été celle de l'Exécutif régional de 1988 pour la localisation du Parlement européen est une manière erronée de poser le problème. À ce moment, une décision importante est intervenue pour l'avenir de la fonction de capitale internationale de Bruxelles. Cette décision a été prise objectivement par MM. Thys, Bascour et vous ainsi que par le gouvernement qui a suivi; il y a eu une certaine continuité pendant un certain temps.

Au vu de la manière dont les événements se sont déroulés depuis 1995, j'ai parfois l'impression qu'il n'y a plus eu la même continuité pour mettre en œuvre avec toute la rigueur voulue les accords qui figuraient dans l'étude Espace Bruxelles-Europe.

Quand je vois ressusciter aujourd'hui la place du Conseil, telle qu'elle a été dessinée en 1992, je me « pince » ... Il aura fallu presque huit ans pour délivrer un certificat d'urbanisme sur un projet identique à celui qui existait dans les cartons en 1992. Que s'est-il passé entre-temps ?

M. Hasquin a eu un rêve. Ce dossier a été mis entre parenthèses pendant un certain temps. Et bien, nous nous méfions des rêves présidentiels. Si votre rêve est semblable à celui de M. Hasquin, alors je suis inquiet. Selon moi, mieux vaut davantage de mise en œuvre concrète des décisions et moins de rêves pour assurer plus de cohérence et de crédibilité à l'autorité publique bruxelloise dans la gestion des implantations européennes dans notre capitale. Divers témoignages nous ont été rapportés.

En effet, il y a quelques semaines, nous nous sommes rendus au Parlement européen. Nous discutons dans les corridors avec plusieurs responsables qui nous avaient accueillis. Nous leur avons fait remarquer qu'il y a quelques années, les autorités bruxelloises éprouvaient d'énormes difficultés à obtenir l'accord des différentes institutions européennes, qu'il n'était pas simple d'obtenir une politique immobilière de ces différentes institutions, car tant le Parlement que le Conseil que l'Union avaient leur propre politique en la matière. La situation était difficile à maîtriser.

Nos interlocuteurs nous ont rétorqué que depuis lors, les choses avaient évolué et qu'ils disposaient de leur propre politique immobilière, tandis que chez nous, c'était la cacophonie !

Si nous voulons réussir le défi de rester la capitale des institutions européennes, ce n'est pas en suscitant la frayeur du haut de cette tribune en s'interrogeant quant à notre capacité de rencontrer cet immense défi de satisfaire les demandes de l'Union. Nous pouvons maîtriser ce problème. Ce n'est pas une vision à court terme de se demander s'il ne faut pas comptabiliser notamment la disponibilité prochaine du Berlaymont. Voilà qui est réaliste ! Cela représente des dizaines de milliers de mètres carrés de bureaux. L'État belge, pendant ce temps, finance des loyers de compensation dans un

quartier d'Auderghem, Beaulieu, pour mettre des bâtiments à la disposition des institutions européennes. Ces derniers leur resteront peut-être affectés, ce qui représenterait à nouveau des dizaines de milliers de mètres carrés disponibles pour l'Europe.

Or, on nous présente les choses comme si nous avions besoin d'urgence de centaines de milliers de mètres carrés nouveaux pour l'Europe. Aussi, je demande une évaluation sérieuse sur la question et qu'on ne lance pas ici des anathèmes en déclarant que le quartier européen est « complet ».

Donc, j'imagine que vous n'allez pas laisser aboutir le projet du 2000, ni accepter que le « Résidence-Palace » soit affecté à une fonction européenne supplémentaire dans ce quartier et que vous n'allez pas surdensifier le D4 et le D5. Bref, une série de projets sont en cours et vous serez amené à prendre des décisions prochainement. Cela représente des potentiels d'extension importants. Personnellement, je suis disposé à avoir une vision à court, moyen et long termes, mais chiffrée et non en lançant des anathèmes, selon lesquels telle solution est à privilégier sous peine que Bruxelles perde son rôle de capitale européenne. *(Applaudissements sur les bancs PSC-ECOLO.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement. — Mme la Présidente, je crois que M. Grimberghs a sélectionné mes propos. Certes, c'est de bonne guerre. Je voudrais simplement rappeler que toutes ses préoccupations à court terme ne sont nullement incompatibles avec une vision à long terme du problème et qu'il y a moyen de concilier les deux. Mais qu'on ne peut se contenter de résoudre le problème à court terme et qu'il importe, ne vous en déplaise M. Grimberghs, de voir loin et grand.

ORDRES DU JOUR

Dépôt

MOTIES

Indiening

Mme la Présidente. — Mesdames, Messieurs, en conclusion de cette interpellation deux ordres du jour motivés ont été déposés.

Dames en heren, tot besluit van deze interpellatie werden twee gemotiveerde moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par M. Benoît Cerexhe et Mme Evelyne Huytebroeck, est libellé comme suit :

« Le Parlement bruxellois,

Après avoir entendu l'interpellation de M. Denis Grimberghs à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président, concernant « ses déclarations concernant la recommandation adoptée le 30 juin dernier par le Parlement bruxellois »,

demande au gouvernement de mettre en œuvre le plus complètement possible la recommandation que lui a adressée le Parlement le 30 juin dernier;

demande au gouvernement de déposer un rapport sur la mise en œuvre de cette recommandation dans les 6 mois. ».

De eerste, gemotiveerd, ondertekend door de heer Benoît Cerexhe en mevrouw Evelyne Huytebroeck, luidt als volgt :

« Het Brussels Parlement,

Na de interpellatie van de heer Denis Grimberghs tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-Voorzitter, betreffende « zijn verklaringen over de aanbeveling die het Brussels Parlement op 30 juni jongstleden heeft goedgekeurd » te hebben gehoord,

vraagt aan de regering de aanbeveling die het Parlement op 30 juni jongstleden aan haar heeft gericht, zo vlug mogelijk uit te voeren;

vraagt aan de regering binnen zes maanden een verslag op te maken over de uitvoering van die aanbeveling. ».

Le deuxième, motivé, signé par MM. Rudi Vervoort, Marc Cools et Mme Adelheid Byttebier, est libellé comme suit :

« Ayant entendu l'interpellation de M. Denis Grimberghs à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président, concernant ses déclarations concernant la recommandation adoptée le 30 juin dernier par le Parlement bruxellois,

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale restera attentif aux décisions que prendra le gouvernement en la matière et en particulier aux suites qu'il donnera à sa recommandation. ».

De tweede, gemotiveerd, ondertekend door de heren Rudi Vervoort, Marc Cools en mevrouw Adelheid Byttebier, luidt als volgt :

« Na de interpellatie van de heer Denis Grimberghs tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-Voorzitter, betreffende zijn verklaringen over de aanbeveling die het Brussels Parlement op 30 juni jongstleden heeft goedgekeurd, te hebben gehoord,

Zal de Brusselse Hoofdstedelijke Raad aandacht blijven hebben voor de beslissingen die de regering terzake zal nemen en in het bijzonder voor het gevolg dat zij aan zijn aanbevelingen zal geven. ».

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu ultérieurement.

Over deze moties zal later worden gestemd.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

QUESTION ORALE — MONDELINGE VRAAG

QUESTION ORALE DE M. ALAIN DAEMS A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LE DOSSIER BRUXELLOIS DEPOSE DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE EQUAL DU FONDS SOCIAL EUROPEEN »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « HET BRUSSELS DOSSIER DAT IS INGEDIEND IN HET KADER VAN HET INITIATIEF EQUAL VAN HET EUROPEES SOCIAAL FONDS »

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daems.

De commun accord entre l'interpellateur et le ministre, cette question et la réponse paraîtront dans le Bulletin des questions et des réponses.

Mme la Présidente. — La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

La séance plénière est levée à 18 h 30.

De plenaire vergadering wordt om 18.30 uur gesloten.

1100/5829
I.P.M. COLOR PRINTING
☎02/218.68.00